Quatre-vingt-quatrième année. — N° 192. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 10 Août 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décrets du 2 août 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8090).

Ministère de la justice.

Décret du 1er août 1952 concernant la suppression d'un greffe de tribunal de première instance (p. 8090).

Décrets du 1er août 1952 portant nomination, admissions à la retraite et conférant l'honoriat (magistrature) (p. 8091).

Décret du 2 août 1952 portant nomination d'un interprète judiciaire (p. 8091).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 6 août 1952 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association et d'une fondation reconnues d'utilité publique (p. 8091).

Décrets du 6 août 1952 portant promotion de classe de conseillers de préfecture (p. 8091).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 8091).

Décrets des 30 juin et 6 août 1952 portant promotions et nominations (armée de mer, active et réserve) (p. 8092).

Décret n° 52-941 du 6 août 1952 fixant les conditions d'intégration d'ingénieurs chimistes du service des poudres, d'ingénieurs des travaux de poudrerie et d'officiers d'autres armes, cadres ou services dans le corps des ingénieurs militaires des poudres (p. 8095).

Décret du 6 août 1952 portant délégation de signature (p. 8096).

Décrets du 6 août 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 8096).

Décrets du 6 août 1952 portant concession de la médaille militaire (p. 8099).

Décret du 6 août 1952 portant promotion d'un adjoint administratif de 3e classe du service des poudres (p. 8107).

Décret portant intégrations et promotions à titre définitif dans l'armée de terre (réserves) (rectificatif) (p. 8107).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 2 août 1952 portant nomination d'un rapporteur près la cour de discipline budgétaire (p. 8107).

Décret du 6 août 1952 portant renouvellement de la mise en service détaché d'un inspecteur général des finances (p. 8107).

Arrêté portant fixation du prix d'achat des alcools de betteraves pour la campagne 1951-1952 (rectificatif) (p. 8107).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 6 août 1952 portant nominations et transferts de professeurs (enseignement supérieur) (p. 8107).

Décret du 7 août 1952 portant nomination d'une inspectrice générale de l'instruction publique (p. 8107).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 6 août 1952 portant promotions dans le corps des ingénieurs géographes de l'institut géographique national (p. 8108).

Arrêtés portant nominations et rectificatifs :

Direction générale du tourisme (p. 8108).

Navigation aérienne (p. 8108).

Ponts et chaussées (p. 8108).

Tableau d'avancement des administrateurs de l'inscription maritime pour l'année 1952 (p. 8108).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 1er août 1952 portant nomination d'un professeur à l'école nationale supérieure des mines de Paris (p. 8108).

Décret du 6 août 1952 modifiant le décret du 20 mars 1922 autorisant l'exploitation d'une fabrique de dynamite à Cugny, commune de la Genevraye (Seine-et-Marne) (p. 8108).

Décret du 6 août 1952 portant réintégration, promotion, reclassement et mise à la retraite (mines) (p. 8109).

Arrêté du 28 juillet 1952 relatif à la désignation des représentants des auxiliaires sur contrat au conseil de discipline (p. 8109).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 52-915 du 8 août 1952 modifiant le décret n° 50-1088 du 30 août 1950 fixant les modalités de payement de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1950-1951 (p. 8110).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions, mises en position de mission et conférant l'honorariat:

Administration centrale (p. 8111).

Agriculture (p. 8111).

Officiers de port (p. 8111).

Ports et rades (p. 8111).

Mines (p. 8111).

Transmissions (p. 8111).

Travaux publics (p. 8112).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 52-916 du 6 août 1952 relatif au contrôle technique des organismes d'habitations à loyer modéré (p. 8112).

Décret du 6 août 1952 portant approbation du plan de regroupement des administrations publiques à Albi (Tarn) (p. 8112).

Arrêtés du 28 juillet 1952 portant nomination au cabinet du ministre et délégation de signature (p. 8112).

Arrêtés du 8 août 1952 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 8112).

Naturalisations et réintégrations (p. 8113).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commission (p. 8118).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de peaux brutes de chevaux à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 8118).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers la Suisse (p. 8118).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la Hollande (p. 8118).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 8118).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de huit maîtres répétiteurs et maîtresses répétitrices des institutions nationales de sourds-muets (p. 8118).

Annonces (p. 8119).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 13

Avis et rapports. — Séance du 23 juillet 1952 (p. 323).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décrets du 2 août 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 2 août 1952, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promues ou nommées dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature des présents décrets, les personnes désignées ci-après:

Au grade d'officier.

MM.

Marie-Roland Carrier, journaliste. Chevalier du 28 novembre 1935.
François Collinet, journaliste. Chevalier du 17 décembre 1933.
Georges Ravon, journaliste. Chevalier du 25 novembre 1946.

Titres exceptionnels.

M. André Roux, administrateur de l'hebdomadaire *Paris-Match*. Chevalier du 13 juillet 1939.

Au grade de chevalier.

MM.

Gabriel Barbouteau, chef du service des ventes du journal *La Dépêche du Midi*; 43 ans 6 mois de services militaires et civils.

Jean Beau, administrateur d'entreprises de presse; 31 ans de services militaires et civils.

Jean-Victor Bousquet, directeur d'imprimerie; 42 ans 7 mois de services militaires et civils.

Paul Castan, producteur et metteur en ondes à la radiodiffusion française; 34 ans de services militaires et civils.

Pierre-Etienne Caussidery, administrateur civil, directeur régional de la radiodiffusion-télévision française à Strasbourg; 29 ans 7 mois de services militaires et civils.

L'abbé Victor-Louis Chaigneau, publiciste; 26 ans de services militaires et civils.

Eugène Dupas, journaliste; 70 ans de services militaires et civils.

Léon Durant, chef du service régional des redevances radiophoniques à Lyon; 45 ans de services militaires et civils.

Mlle Geneviève Flusin, journaliste; 21 ans 3 mois de services civils. Titres exceptionnels.

Henri Forissier, journaliste; 30 ans de services militaires et civils.

Pierre Gourlay, journaliste, secrétaire administratif de la fédération internationale de la presse technique et périodique; 37 ans 1 mois de services militaires et civils.

Mignon (Jean), administrateur gérant du journal *Le Concours médical*; 21 ans 4 mois de services militaires et civils. Titres exceptionnels.

Moulier (Fernand-Antoine-Paul), directeur de la rédaction de l'agence France-Presse; 18 ans de services militaires et civils. Titres exceptionnels.

Jean Pratte, directeur du journal *Les Annonces légales* de Lille, président de la presse périodique régionale; 58 ans de services civils.

Schmit (André), directeur des coopératives de messageries de la presse parisienne; 20 ans 11 mois de services militaires et civils. Titres exceptionnels.

Maurice Soret, chef d'orchestre à Radio-Lille (radiodiffusion française); 36 ans de services militaires et civils.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 1er août 1952 concernant la suppression d'un greffe de tribunal de première instance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 91 de la loi du 28 avril 1816;

Vu les articles 19 et 23 de la loi du 16 juillet 1930, complétant celle du 22 août 1929 sur l'organisation des tribunaux de première instance;

Vu le décret du 20 mars 1951 portant suppression du tribunal de première instance de Die et rattachant son ancienne circonscription judiciaire au tribunal de Valence,

Décrète:

Art. 1er. — M. Muletier, greffier en chef du tribunal de première instance de Valence, versera dans les deux mois de la publication du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 1.500.000 F à M. Arienta ou à ses ayants droit, à titre d'indemnité.

Art. 2. — M. Bringuier, greffier du tribunal de commerce de Romans, versera dans les deux mois de la publication du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 4 million de francs à M. Arienta ou à ses ayants droit, à titre d'indemnité.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 1er août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 1er août 1952 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 1er août 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Antonin Martin, président du tribunal de première instance de Nice, est nommé premier président de la cour d'appel d'Agen, en remplacement de M. Chaussade, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 1er août 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 1er août 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Wickersheimer, conseiller à la cour d'appel de Caen, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 16 septembre 1952.

Décret du 1er août 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.

Par décret en date du 1er août 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Gleizes, conseiller à la cour d'appel de Toulouse, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 18 septembre 1952 et est nommé conseiller honoraire à la cour d'appel de Toulouse.

Décret du 1er août 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.

Par décret en date du 1er août 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Coudert, conseiller à la cour d'appel de Nancy, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 11 septembre 1952 et est nommé conseiller honoraire à la cour d'appel de Nancy.

Décret du 1er août 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 1er août 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Hure, juge d'instruction adjoint au tribunal de première instance de la Seine, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 10 septembre 1952.

Décret du 1er août 1952 conférant l'honorariat à un magistrat.

Par décret en date du 1er août 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Trautmann, ancien président du tribunal de première instance de Thonon, est nommé président honoraire du tribunal de première instance de Thonon.

Décret du 2 août 1952 portant nomination d'un interprète judiciaire.

Par décret en date du 2 août 1952, M. Fardeheb Boumediene, interprète judiciaire près la justice de paix de Boukanéfis, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la justice de paix d'Ain-Sefra, en remplacement de M. Abdelmoumene, qui a été nommé à Touggourt.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 6 août 1952 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 6 août 1952, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Association amicale des élèves de l'école nationale supérieure des mines, dont le siège est à Paris.

Décret du 6 août 1952 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une fondation reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 6 août 1952, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par la fondation reconnue d'utilité publique dite Fondation ophtalmologique Adolphe de Rothschild, dont le siège est à Paris.

Décret du 6 août 1952
portant promotion de classe d'un conseiller de préfecture.

Par décret en date du 6 août 1952, M. Langlais (Robert), conseiller de préfecture de 1re classe au conseil de préfecture interdépartemental de Bordeaux, est élevé à la classe exceptionnelle, à compter du 1er août 1952.

Décret du 6 août 1952
portant promotion de classe d'un conseiller de préfecture.

Par décret en date du 6 août 1952, M. Cluzel (Pierre), conseiller de préfecture de 2e classe au conseil de préfecture interdépartemental de Toulouse, est élevé à la 1re classe, à compter du 1er août 1952.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision en date du 31 juillet 1952, sont citées à l'ordre de l'armée aérienne les unités dont les noms suivent:

Groupe de chasse 1/9 Limousin. La présente citation ne comporte pas le droit au port de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme pour M. le commandant Cavaroz, cet officier supérieur ayant fait par ailleurs l'objet d'une citation individuelle.

Groupe de transport 1/64 Béarn. La présente citation ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme pour MM. les capitaines Lombard, Lacoste et Dauchier, ces officiers ayant fait par ailleurs l'objet de citations individuelles.

Escadrille de liaisons aériennes n° 52. La présente citation ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme pour MM. les capitaines Senechal et Desormeaux et M. le commandant Ploton, ces officiers ayant fait par ailleurs l'objet de citations individuelles.

Escadrille de reconnaissance d'outre-mer n° 80. La présente citation ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme pour MM. les capitaines Chevallier et Duvillard, ces officiers ayant fait par ailleurs l'objet de citations individuelles.

Escadrille de reconnaissance d'outre-mer n° 80. La présente citation ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme pour M. le capitaine Alesch, cet officier ayant fait par ailleurs l'objet d'une citation individuelle.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 30 juin 1952 portant promotions et nominations d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 30 juin 1952, sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale:

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.

(Pour compter du 28 juin 1952.)

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Hugot (R.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Leborgne, décédé.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Habersetzer (J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Hugot, maintenu en service détaché.

(Pour compter du 29 juin 1952.)

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Meunier (G.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Ziegel, promu.

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale.

(Pour compter du 28 juin 1952.)

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Granoux (A.-L.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale Le Héricy, promu.

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

(Pour compter du 28 juin 1952.)

M. l'ingénieur principal de l'artillerie navale Pierrugues (R.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacemnt de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Habersetzer, promu.

M. l'ingénieur principal de l'artillerie navale Malandain (A.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Granoux, promu.

(Pour compter du 29 juin 1952.)

M. l'ingénieur principal de l'artillerie navale Calle (G.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Meunier, promu.

Décret du 6 août 1952 portant promotions dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 6 août 1952, sont promus dans le cadre actif;

A. — Corps des officiers de marine.

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 1er août 1952.)

MM. les capitaines de frégate:

Philippon (Jean-Armand-Marc), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

Digard (Henri-Jean-Marie), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er août 1952.)

MM. les capitaines de corvette:

Gisquet (Maurice-Alexandre), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Philippon, promu.

De Brossard (Maurice-Raymond), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Digard, promu.

Roure (Yvan-Gilles), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

Launay (Jean-François-Henri), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

Merlet (Jean), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

Levesque (Donatien-Marie-Louis), du port de Lorient, en réalisation d'effectif.

Debrieu (Yves-Gaston), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

Vauchez (Paul-Aimé), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er août 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Guitard (Jean-Paul-Louis-Joseph), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Gisquet, promu.

2e tour (choix). M. Farnarier (Jacques-Gaston-Félix-Phocion), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette de Brossard, promu.

1er tour (ancienneté) M. Génevaux (Lucien-Emile), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Roure, promu.

2e tour (choix). M. Halley (Pierre-Marie-François-Albert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Launay, promu.

1er tour (ancienneté). M. Olive (Charles-Pierre-Julien), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Merlet, promu.

2e tour (choix). M. Aubertin (Jean-Just-Julien), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Levesque, promu.

1er tour (ancienneté). M. Clayeux (Eugène-Adrien Raymond), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Debrieu, promu.

2e tour (choix). M. Phily (Paul-Pierre-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Vauchez, promu.

1er tour (ancienneté). M. Revillon (Pierre-Ambroise-Gustave), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Molina d'Aranda de Darrax (René-Georges-Gilbert), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté) M. Sangnier (Jean-Luc), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. de Beaumont d'Autichamp (Lionel-Marie-Ernest-Janvre-Henri), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Level (Henri-Adolphe), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Macqueron (Michel-Marie-Louis-Jacques), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté) M. Lagersie (Roger-Louis-Eugène), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Gajan (Philippe-Christian-Eugène-Jean-Marie), du port de Lorient, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Douce (Henri-Roger-Daniel), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Labrousse (Henri Louis-Jean), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. de Groulard (Marie-Claude-Alfred Henri), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Carron (Pierre-Georges), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Robart (André-Alfred-Narcisse), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Delacour (Claude-Francis), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Suhard (Paul-Henri-Maurice-Valentin), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Schloesing (Pierre-Emile), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Houot (Georges-Sylvain), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Mouren (André-Marie-Joseph), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Chrétien (Jacques), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Wolff (André-Marcel), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Tanguy (Jean-François), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Le Franc (Jean-Marie-Eugène), du port de Lorient, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Gazeau (Jacques-Louis), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Chavane (Christian-Roger-Marie-Emmanuel), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Olivier (Roger-Jean-François), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Hinden (Joseph-Louis), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Jampierre (Louis-Etienne), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Arnault de La Ménardière (Jacques-Marie-Léon), du port de Bizerte, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Tao (Pierre-Gaston-François), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent :

(A compter du 1er août 1952.)

3e tour (choix). M. Capdepon de Bigu (Jacques-Joseph-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Guitard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bacot (Raymond-David-Pierre-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Farnarier, promu.

2e tour (ancienneté). M. Noël (Maurice-Albert-Marie-Michel), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Génevaux, promu.

3e tour (choix). M. Ullmann (Georges), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Halley, promu.

1er tour (ancienneté). M. Prunet (Jacques-Paul-Marie-Antoine), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Olive, promu

2e tour (ancienneté). M. Bellone (Jacques-Louis), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Aubertin, promu.

3e tour (choix). M. Demerliac (Jean-Gabriel-Jules-Raoul), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Clayeux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Hurel (Claude-Albert-André-Maurice), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Phily, promu.

2e tour (ancienneté). M. Duvillier (Edouard-Alexandre-Emile), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Revillon, promu.

3e tour (choix). M. Hablot (Jacques-André), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Molina d'Aranda de Darrax, promu.

1er tour (ancienneté). M. Belfort (Roland-Claudius-Jean), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Sangnier, promu.

2e tour (ancienneté). M. Goislard de la Droitière (Xavier-Yves), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau de Beaumont d'Autichamp, promu.

3e tour (choix). M. Gaborit (Michel-Joseph), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Level, promu.

1er tour (ancienneté). M. Auboyneau (François-Marie-Gaston-Louis), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Macqueron, promu.

2e tour (ancienneté). Quentin de Gromard (Pierre-Luc-Hilaire), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lagersie, promu.

3e tour (choix). M. Decha (Jacques-Louis), du port de Rochefort, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Gajan, promu.

1er tour (ancienneté). M. Péverelly (Louis-Marie-Victor), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Douce, promu.

2e tour (ancienneté), Ausset (Robert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Labrousse, promu.

3e tour (choix). M. Bachellerie (Gilbert-Lucien-Francis), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau de Groulard, promu.

1er tour (ancienneté). Jacquemain (Michel-Pierre-François), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Carron, promu.

2e tour (ancienneté). M. Janssen (Guy-Paul-Gaston-Robert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Robart, promu.

3e tour (choix). M. Segard (Yves-André-Marie), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Delacour, promu.

1er tour (ancienneté). M. Vétillard (Philippe-Raymond-Félix), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Suhard, promu.

2e tour (ancienneté). M. Guiot (Henri-Gaston-Emile), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Schloesing, promu.

3e tour (choix). M. Mulet (Georges-Jim), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Houot, promu.

1er tour (ancienneté). M. Doé de Maindreville (Jean-Michel-Marie-Nicolas), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Mouren, promu.

2e tour (ancienneté). M. Villat (Philippe-Henri-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Chrétien, promu.

3e tour (choix). M. de Robien (Emmanuel), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Wolff, promu.

1er tour (ancienneté). M. Montpellier (Jean-Honoré-Fernand), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Tanguy, promu.

2e tour (ancienneté). M. Besse (Bernard-Marc-Emile), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Le Franc, promu.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

(A compter du 1er août 1952.)

MM. les ingénieurs mécaniciens en chef de 2e classe :

Tardivel (Lucien-François), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

Ropars (Emile-Alain-François), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

(A compter du 1er août 1952.)

MM. les ingénieurs mécaniciens principaux :

Castillon (Henri-Daniel-Célestin), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Tardivel, promu.

Ertaud (André), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Ropars, promu.

Brouillard (André-Jules-Gabriel), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Ertaud, maintenu dans la position « en mission hors cadres ».

Blanchier (Maurice-Victor-Albert), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

C. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte.

(A compter du 1er août 1952.)

M. l'officier principal des équipages de la flotte Le Bihan (Julien-Pierre-Marie), du port de Brest (torpilleur), en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er août 1952.)

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flote Palud (François), du port de Brest (fourrier), en remplacement de M. l'officier principal des équipages de la flotte Le Bihan, promu.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent :

(A compter du 1er août 1952.)

2e tour (choix). M. Le Cozannet (Louis-Marie), du port de Brest (fourrier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Palud, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bourgonnier (Georges), du port de Brest (timonier), en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). Jaffret (Louis-René), du port de Brest (mécanicien), en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Jouvin (Lucien-Charles-Alfred), du port de Brest (mécanicien moteur avion), en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Piuson (Charles-Marie), du port de Brest (hydrographe), en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Morel (André), du port de Toulon (fusilier), en réalisation d'effectif.

2e tour (choix). M. Mazerand (Camille-Alexandre-Charles), du port de Toulon (délecteur), en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. Henry (Jean-Louis), du port de Brest (fusilier), en réalisation d'effectif.

Décret du 6 août 1952 portant nomination dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Par décret en date du 6 août 1952, est nommé dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale, pour compter du 1er août 1952 et prendre rang, sans rappel de solde, du 18 janvier 1951 :

Au grade d'ingénieur de 1re classe du génie maritime.

(Spécialité Artillerie.)

M. le lieutenant de vaisseau Villien de Gabiole (Guy-Louis-Auguste-Pierre), port matriculaire : Toulon.

Cet officier prendra rang sur l'annuaire, à la date du 18 janvier 1951, entre MM. les ingénieurs de 1re classe du génie maritime Ladet (P.) et Ernst (H.).

Décret du 6 août 1952 portant nominations dans le corps des officiers de réserve de marine.

Par décret en date du 6 août 1952:

Sont nommés dans le corps des officiers de marine de réserve:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

Les aspirants de marine de réserve dont les noms suivent:

BRANCHE: « CHEFS DE QUART », FORMATION « A. S. M. »

M. Bernard de Lavernette (François-Marie-Emmanuel), du port de Toulon.

M. Lefèbvre (Claude-Paul-Maurice-Jacques-Marie), du port de Toulon.

Est nommé dans le corps des ingénieurs mécaniciens de réserve:

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. l'aspirant mécanicien de réserve du « service général » Plantec (André-Jean), du port de Toulon.

Décret du 6 août 1952 portant nomination d'office dans le corps des officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 6 août 1952, est nommé d'office, pour faits de guerre, dans le cadre actif du corps des officiers des équipages de la flotte:

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er août 1952.)

M. le maître principal armurier d'aéronautique Roy (André), mle 1494-31.

Décret du 6 août 1952 portant promotions et nominations d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 6 août 1952:

Sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale, pour compter du 1er juillet 1952.

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Lescop (R.-H.-G.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Amiot, promu.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Poirier (L.-B.-F.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Lescop, maintenu en service détaché.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Chaperot (J.-E.-P.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Poirier, maintenu en service détaché.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Huet (A.-J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Lambert de Frondeville, retraité.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Gasquet (F.-A.-G.), port matriculaire: Cherbourg, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Guntzberger (H.-J.), port matriculaire: Cherbourg, en complément d'effectifs.

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Sénard (P.-A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Calle, maintenu en service détaché.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Perrais (P.-P.-J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Chaperot, promu.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Perrais (R.-J.-V.), port matriculaire: Brest en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Huet, promu.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Castel (R.-G.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Gasquet, promu.

M. l'ingénieur principal de l'artillerie navale Tonnelier (J.-M.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Guntzberger, promu.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Queau (P.-C.), port matriculaire: Brest, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur principal de l'artillerie navale Sève (P.-H.), port matriculaire: Toulon, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur principal de l'artillerie navale Blanc (P.-A.-E.), port matriculaire: Toulon, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Guigard (M.-H.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Quenot (M.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Pierrugues, promu.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Coursimault (J.-L.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Malandain, promu.

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Labrunie (H.-F.-O.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Sénard, promu.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Rueland (J.-H.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Perrais (P.), promu.

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Pascal (M.-A.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Perrais (R.), promu.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Darmon (G.-I.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Castel, promu.

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Bloch (R.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Tonnelier, promu.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales, pour compter du 1er juillet 1952:

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Lantéri (L.-A.), port matriculaire: Toulon, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Nicul (L.-C.), port matriculaire: Toulon, en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Callandraud (L.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Jacq (Y.-J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Morhellec, placé en congé hors cadres.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Blin (G.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Lantéri, promu.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Levrard (E.-F.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Nicul, promu.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Rouzic (G.), port matriculaire: Brest, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Paugam (Jean-Marie), port matriculaire: Brest, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Lecordier (H.-L.), port matriculaire: Cherbourg, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Roux (Y.), port matriculaire: Brest, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Richaud (F.-E.), port matriculaire: Toulon, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Querré (F.-M.), port matriculaire: Brest, en complément d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Sabia (J.-R.-P.), port matriculaire: Brest, en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Jambard (M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Perrichot, décédé.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Prado (M.-J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Callandraud, promu.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Fabre (E.-P.), port matriculaire: Toulon, en complément d'effectifs.

(1) Figure au tableau d'avancement.

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

1er tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Sasso (A.-V.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Jacq, promu.

2e tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Polèse (J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Blin, promu.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Legagneux (E.-M.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Lévrard, promu.

1er tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Rabot (M.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Rouzic, promu.

2e tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Choisy (M.-A.-L.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Pangam, promu.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Grindel (P.-L.-L.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Lecordier, promu.

1er tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Fillon (H.-H.-E.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Roux, promu.

2e tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Reynaud (P.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Richaud, promu.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Rudet (J.-L.-L.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Querré, promu.

1er tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Rousseau (F.-F.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Sabin, promu.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales, pour compter du 1er juillet 1952:

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales.

M. Jean (Jules), agent technique principal de 1re classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Sasso, promu.

M. Jourdren (Louis-Gabriel), agent technique principal de 1re classe de l'artillerie navale, spécialité: artillerie, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Polèse, promu.

M. Maguet (Louis-Jacques-Yves), agent technique principal de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Legagneux, promu.

M. Masoni (Alphonse-Paul), agent technique principal de 2e classe des constructions navales, spécialité: coque, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Rabot, promu.

M. Delarose (Eugène-Aimé-René), agent technique principal de 2e classe des constructions navales, spécialité: coque, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Choisy, promu.

M. Cabane (Paul-Louis-Edmond), agent technique principal de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Grindel, promu.

M. Nalbone (Benoist), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialité: pyrotechnie, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Fillon, promu.

M. Fort (Emile-André), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Reynaud, promu.

M. Paulus (Guy-Louis-Bernard), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Rudet, promu.

Sont promus dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux, pour compter du 1er juillet 1952.

Au grade d'officier en chef d'administration.

M. l'officier d'administration principal Cueff (A.-F.-M.), port matriculaire: Brest, en complément d'effectifs.

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Bagarre (P.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Cueff, promu.

M. l'officier d'administration de 1re classe Boennec (R.), port matriculaire: Brest, en complément d'effectifs.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

(Tour choix.) M. l'officier d'administration de 2e classe Quecci (J.-D.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Bagarre, promu.

(Tour ancienneté.) M. l'officier d'administration de 1re classe Nublat (J.-R.) (1), à titre temporaire, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Boennec, promu.

(Tour choix.) M. l'officier d'administration de 2e classe Poirier (J.-G.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Nicolas, détaché en mission hors cadres.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Décret n° 52-944 du 6 août 1952 fixant les conditions d'intégration d'ingénieurs chimistes du service des poudres, d'ingénieurs des travaux de poudrerie et d'officiers d'autres armes, cadres ou services dans le corps des ingénieurs militaires des poudres.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 18 avril 1935 sur le service des poudres;

Vu la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1952, et en particulier les dispositions de son article 17,

Décrète:

Art. 1er. — Les intégrations à effectuer conformément à l'article 19 de la loi de finances susvisée du 30 juin 1952, à concurrence de quatre intégrations d'ingénieurs chimistes et d'ingénieurs des travaux de poudrerie et de quatre intégrations d'officiers d'autres armes, cadres ou services, le seront dans les conditions fixées ci-après.

Art. 2. — Les ingénieurs militaires des poudres à nommer seront choisis parmi les ingénieurs chimistes, ingénieurs des travaux de poudrerie, officiers des autres armes, cadres ou services inscrits sur la liste d'aptitude établie, conformément aux dispositions de l'article 6 ci-dessous.

Art. 3. — Il est institué auprès du ministre de la défense nationale, une commission consultative, dite commission A, comprenant:

Deux membres titulaires et un membre suppléant choisis parmi les professeurs de l'enseignement supérieur;

Deux membres titulaires et un membre suppléant, choisis parmi les ingénieurs militaires des poudres possédant, en principe, le titre de docteur ès sciences.

Le président et les membres de cette commission sont désignés par arrêté du ministre de la défense nationale. Le président de cette commission est choisi parmi les membres appartenant à l'enseignement supérieur.

La commission ne peut valablement délibérer que si ses quatre membres sont présents. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante. La commission pourra s'adjoindre, à titre consultatif, les spécialistes auxquels elle juge utile de faire appel.

Art. 4. — Il est institué auprès du ministre de la défense nationale une commission consultative, dite commission B, comprenant:

Un ingénieur général des poudres, président;

Le directeur des personnels militaires de l'armée de terre ou son représentant;

Un contrôleur général de l'administration de l'armée;

Un ingénieur général militaire des poudres;

Le directeur de l'école d'application des poudres;

Deux ingénieurs en chef militaires des poudres.

Les membres de la commission sont désignés par arrêté du ministre de la défense nationale.

La commission ne peut valablement délibérer que si cinq de ses membres au moins sont présents. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante. La commission pourra s'adjoindre, à titre consultatif, les spécialistes auxquels elle juge utile de faire appel.

Art. 5. — La commission A examinera les candidatures et dressera une liste des ingénieurs chimistes, ingénieurs des travaux de poudrerie, officiers des autres armes, cadres ou services:

Soit titulaires d'un diplôme de docteur ès sciences physiques ou d'ingénieur docteur;

Soit titulaires des diplômes exigés pour postuler à ces deux grades universitaires et justifiant en outre de travaux personnels d'ordre scientifique ou d'ordre technique concernant un des domaines d'activité du service des poudres et d'une valeur au moins équivalente à ceux exigés pour l'obtention d'une thèse de doctorat ès sciences physiques ou d'ingénieur docteur.

Art. 6. — La commission B dressera une liste d'aptitude des ingénieurs et officiers figurant sur la liste établie par la commission A et exerçant depuis quatre ans au moins des fonctions mettant en jeu dans l'une des différentes branches d'activité du service des poudres des connaissances et une expérience tant techniques qu'administratives, ainsi qu'une pratique du commandement du niveau de celles que nécessitent les diverses fonctions remplies habituellement par les ingénieurs des poudres.

Art. 7. — Les ingénieurs en chef militaires des poudres, ingénieurs principaux et ingénieurs des poudres nommés conformément aux dispositions ci-dessus conservent leur grade d'après les règles d'assimilation et prennent rang dans leur nouveau corps à la date du 15 octobre 1952.

En principe, l'ancienneté qu'ils détenaient dans leur grade d'officier à la même date ne subira aucune modification pour les officiers provenant des corps comportant l'accès normal au grade d'officier général et un abattement de six ans dans les autres cas. Toutefois, le ministre de la défense nationale fixera librement l'ancienneté de grade de chacun d'eux dans son nouveau corps, après avis de la commission B prévue par l'article 4 ci-dessus.

A égalité d'ancienneté de grade, compte tenu éventuellement de l'abattement fixé par le ministre, l'inscription sur les listes d'ancienneté sera faite dans l'ordre suivant:

1° Ingénieurs militaires des poudres déjà en fonction au 15 octobre 1952;

2° Ingénieurs provenant des ingénieurs chimistes du service des poudres;

3° Ingénieurs provenant des ingénieurs des travaux de poudreries;

4° Ingénieurs provenant des autres armes ou services.

En aucun cas la fraction d'ancienneté dans le nouveau grade remontant à une date antérieure au 15 octobre 1952 n'ouvrira droit à rappel de solde.

Art. 8. — Le ministre de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 6 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Décret du 6 août 1952 portant délégation de signature.

Le ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 28 mars 1952 fixant la composition du cabinet du ministre de la défense nationale;

Vu l'arrêté du 28 mars 1952 donnant délégation de signature à M. Maurice Cruchon, directeur du cabinet du ministre de la défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Raymond Martinet, conseiller technique, pour signer, en l'absence de M. Maurice Cruchon, directeur du cabinet, au nom du ministre de la défense nationale, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 6 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Décret du 6 août 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (réserve).

Par décret en date du 6 août 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (contingent loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951), les militaires désignés ci-après:

AU GRADE DE COMMANDEUR

AVEC TRAITEMENT

Officier général du cadre de réserve.

M. Arnould (Jean), général de brigade; 51 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 7 juillet 1933.

Officiers supérieurs des réserves.

MM. Ancelot (Jules-Léonide), colonel d'infanterie; 37 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 22 décembre 1925.

Robitaille (Léon-Marcel-Joseph), lieutenant-colonel d'infanterie; 37 ans de services, 28 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 16 mars 1932.

Grisoni (Jean), lieutenant-colonel d'infanterie; 37 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 2 décembre 1937.

Barotra (Jean-Laurent-Robert), chef d'escadron d'artillerie; 35 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Officier du 31 octobre 1938.

Pambrun (Jean-René), chef de bataillon d'infanterie; 36 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Officier du 27 septembre 1945.

Officiers supérieurs rayés des cadres des réserves.

MM. Lenercq (Joseph-Marie), chef d'escadron d'artillerie; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 2 janvier 1928.

Murat (Charles-Michel-Joachim-Napoléon), lieutenant-colonel de l'arme blindée et de la cavalerie; 39 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 31 décembre 1930.

Paivre (Albert-Edmond), chef de bataillon d'infanterie; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 13 mars 1933.

Loustaunau-Lacau (Georges-Augustin-Anselme), chef de bataillon d'infanterie; 39 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 25 juin 1933.

Lyautey (Pierre-Louis-Henri), chef d'escadrons de l'arme blindée et de la cavalerie; 36 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Officier du 13 décembre 1938.

Guyot (Henry-Jacques-Pierre), colonel du matériel; 41 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 2 décembre 1937.

Launay (Camille-Paul-François), chef d'escadrons de l'arme blindée et de la cavalerie; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 24 décembre 1938.

SANS TRAITEMENT

Officier général du cadre de réserve.

M. Rivalland (Adelin-Pascal-Jean), contrôleur général de 2e classe; 38 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 20 décembre 1935.

Officiers supérieurs des réserves.

MM. Prangey (Henri-Louis-Achille), ingénieur en chef militaire de 1re classe; 46 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Officier du 19 septembre 1920.

Tersen (Gabriel-Edouard), médecin lieutenant-colonel; 35 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 3 décembre 1940.

Officiers supérieurs rayés des cadres des réserves.

MM. Rayer (René-Joseph), colonel d'infanterie; 36 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 30 décembre 1924.

Enjalbert (Casimir-Charles-Edouard-Marcel), médecin colonel; 39 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 16 septembre 1926.

Jeux (Gabriel), intendant militaire de 1re classe; 41 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 6 juillet 1929.

Faure (Jean-Baptiste-François), médecin lieutenant-colonel; 39 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Officier du 20 juillet 1932.

Morali (Fernand-Georges-Isaac), médecin commandant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 12 août 1932.

Breau (Emile-Eugène), chef de bataillon d'infanterie; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 23 décembre 1936.

Ferrari (Jean-Dominique), colonel d'infanterie; 38 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 16 décembre 1937.

Laffont-Lacrampe (Amédée-Simon-Barthélémy), médecin lieutenant-colonel; 47 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 16 décembre 1937.

Heckenroth (Jules-Marie-Joseph), intendant militaire de 1re classe; 39 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Officier du 25 octobre 1941.

Décret du 6 août 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (armée active).

Par décret en date du 6 août 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers généraux et supérieurs ci-après:

AU GRADE DE COMMANDEUR

I. — EN ACTIVITE DE SERVICE

Etat-major général. — Troupes métropolitaines.

ARMES

MM. Thoumin (Richard-Lodois), général de brigade; 36 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Officier du 23 septembre 1942.

Gazounaud (Jacques-Marie-Prosper), général de brigade; 30 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 20 mai 1945.

Pinson (Robert-Jean-Louis), général de division; 35 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Officier du 4 septembre 1945.

Pedron (Raymond-Emile), général de brigade; 30 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Officier du 20 décembre 1945.

Dudognon (Martial-Georges), général de brigade; 31 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 15 novembre 1946.

SERVICE DU MATÉRIEL

M. Le Troadec (Jean), ingénieur général de 1re classe; 37 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 15 novembre 1946.

SERVICE DE L'INTENDANCE

M. Ley (Georges-Pierre-Joseph), intendant général de 1re classe; 39 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Officier du 7 mai 1946.

SERVICE DE SANTÉ

MM. Hombourger (Paul-François), médecin général inspecteur; 43 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 7 mai 1946.

Didide (Jean-Joseph-Antoine), médecin général; 42 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Officier du 7 mai 1946.

Etat-major général. — Troupes coloniales.

SERVICE DE SANTÉ

M. Jeansotte (Gaston-Joseph-Clément), médecin général inspecteur; 43 ans de services, 25 campagnes. A été cité. Officier du 7 mai 1946.

Officiers supérieurs. — Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

MM. Moreau (Albert-Albin-Philippe), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 2 septembre 1940.

Ardouin (Moïse-Alphonse), colonel; 34 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Officier du 11 mai 1943.

Marielle-Trehouart (Lucien-Ferdinand), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Officier du 30 octobre 1943.

Royer (Albert-Emile), colonel; 34 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 3 janvier 1944.

Gandoet (Paul-Louis), colonel; 32 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 9 mars 1944.

Le Gouvello de la Porte (Michel-Marie-Joseph-Hippolyte), colonel; 30 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 24 juillet 1944.

Derville (Pierre-Jean-Henry), colonel; 28 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 12 août 1944.

Peponnet (Léopold-Noël-Marie), colonel; 29 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Officier du 22 septembre 1944.

Parlier (François-Marie-Henry), colonel; 26 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Officier du 15 juillet 1945.

Paquette (Jean-Emile), colonel; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 1er octobre 1945.

ARME BLINDÉE ET CAVALERIE

MM. Egarteier (André-Jean), colonel; 33 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 25 décembre 1943.

Huet (François-Alexis-Emile), colonel; 28 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 5 novembre 1944.

Didelot (Robert-Georges-Marie), colonel; 34 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 10 juillet 1946.

TRAIN

M. Bondil (Marcel-Paul), colonel; 36 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Officier du 5 septembre 1945.

GÉNIE

M. Iriart (Pierre-Henri), colonel; 35 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 7 mai 1946.

SERVICE DES MATÉRIELS (subdivision Transmissions).

M. Le Lec (Yves-Stanislas-Joseph-Marie), colonel; 37 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 7 mai 1946.

SERVICE DU MATÉRIEL

M. Rison (Martial-Jean-Maurice), colonel; 37 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Officier du 7 mai 1946.

INTENDANCE

M. Le Derff (Marius), intendant militaire de 1re classe; 35 ans de services, 19 campagnes. A été cité. Officier du 30 juin 1942.

SERVICE DE SANTÉ

M. Guerin (Marcel), médecin colonel, 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 30 juin 1940.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

MM. Piquemal (René-Bertrand-Marius-Pascal), colonel; 35 ans de services, 24 campagnes. A été cité. Officier du 13 juillet 1945.
de Brebisson (Michel-Marie-René), colonel; 27 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Officier du 17 août 1945.
Daboval (Maurice-Marius-Gaston), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 19 mai 1946.
Larroque (Jean-Elie-Antoine), colonel; 26 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 24 juin 1946.
Pelletier (Paul-Octave), colonel; 36 ans de services, 23 campagnes. A été cité. Officier du 15 novembre 1946.

ARTILLERIE

MM. Redon (Maurice-Paul), colonel; 27 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Officier du 16 avril 1945.
Lefebvre d'Argence (Marc-Amédée-Louis-Marie), colonel; 34 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Officier du 13 juin 1946.

II. — DEGAGES DES CADRES

Etat-major général. — Troupes coloniales.

M. Chretien (Jean-Hector-Adrien), général de brigade; 37 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 15 novembre 1916.

Officiers supérieurs. — Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

M. Bethedet (Marie-Félix-Gabriel-Jacques), colonel; 30 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 23 août 1940.

CORPS DE CONTRÔLE

M. Pilon (Gustave), contrôleur de 1re classe; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 29 juin 1939.

III. — RAYES DES CADRES DE L'ARMEE ACTIVE

Etat-major général. — Troupes métropolitaines.

MM. Feuillat (Emile-Maurice-Claudius-Alexandre), général de brigade; 39 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 19 décembre 1934.
Eberle (Frédéric-Louis-Georges), général de brigade; 37 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Officier du 20 janvier 1915.

Officiers supérieurs. — Troupes métropolitaines.

JUSTICE MILITAIRE

M. Faure (Joseph-Emile), colonel; 45 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 7 mai 1946.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

M. Solin (Maurice-Léon-Jean), colonel; 38 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 1er septembre 1940.

Décret du 6 août 1952 portant promotions dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 août 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

(Pour services exceptionnels de guerre en Indochine.)

MM. Gracieux (Jean), colonel, chef d'état-major adjoint de l'E. M. I. F. T.
Vanuxem (Paul-Fidèle-Félicien), colonel, groupe mobile n° 3.

Ces promotions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 12 mars 1952.)

M. Nguyen Van Tam, chef du gouvernement du Viet-Nam. Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 6 août 1952 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 août 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

Au grade d'officier.

MM. Deschenes (Charles-Michel-Adolphe), capitaine, commandant le III/21e régiment d'infanterie coloniale.
Gachet (Gaston-Gabriel-Fernand), chef d'escadron, chef d'état-major des forces terrestres du Cambodge.
de Luze (Hervé-Alfred-Louis-Raoul), capitaine, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATION

(Rang du 1er mai 1952.)

M. Bertin (Gaston-Pierre), lieutenant-colonel, infanterie coloniale, commandant le secteur de Bac-Ninh. Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Au grade de chevalier.

MM. Bourry (Jacques-Henri-Paul), capitaine, 2e régiment étranger d'infanterie.
Defert (Jean-Marie), capitaine, 1/4e régiment de tirailleurs marocains.
Mattei (François-Marcel-Augustin-Léon), médecin capitaine des troupes coloniales.
Montagut (André-Albert), capitaine, 1/4e régiment de tirailleurs marocains.
Morlon (Adrien-Henri), lieutenant, 3e bataillon de parachutistes coloniaux.
Sannes Khuon, lieutenant, 3e bataillon de chasseurs cambodgiens.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATION

(Rang du 5 mars 1952.)

M. Rudloff (Pierre), lieutenant I. M., 1/5e régiment étranger d'infanterie. Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

POUR SERVICES EXCEPTIONNELS DE GUERRE EN INDOCHINE

MM. Amkha Nai, lieutenant d'infanterie coloniale.
Thao Boun Leut Sanichanh, lieutenant d'infanterie coloniale.
Ouan Rathikoum, capitaine, armée nationale laotienne.
Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

CORÉE

Au grade de chevalier.

M. Barres (Claude), lieutenant, bataillon français de l'O. N. U., 2e compagnie. Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme

Décret du 6 août 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 6 août 1952, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la loi n° 49-586 du 25 avril 1949, vu la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951 portant création de contingents de la Légion d'honneur et de la médaille militaire en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur, la personne dont le nom suit (pour compter de la date de la signature du présent décret):

TITRES EXCEPTIONNELS

Au grade de chevalier.

M. Le Toumelin (Yves), navigateur, réserviste du corps des équipages de la flotte.

Décret portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juillet 1952: page 6892, 1re colonne, 24e ligne, au lieu de: « Hourtic (Henri-Gabriel), lieutenant », lire: « Hourtic (Henri-Gabriel), capitaine ».

Décret du 6 août 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 6 août 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

Ahmed ben Ali ben Mohamed, 1er sapeur, mle 9518, 31e bataillon du génie, 1re compagnie.

André (Jean), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale (sections spéciales). Cette concession annule la citation à l'ordre n° 21 du 8 janvier 1948.

Bascher (Michel), sergent, bataillon de marche n° 2.

Ben Aissa ben Haddou, 1re classe, mle 3266, 1re compagnie du 6e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre 49 du 9 août 1951.

Benzon (Marcel), sergent-chef, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Bouchaib M'Hammed ben Damouna, sergent, mle 202 X., 1/1e régiment de tirailleurs marocains.

Chhin Mao, soldat de 1re classe, mle 69407, 1e régiment de dragons.

Ciaux (Pierre-Hubert), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Cognies (Georges), maréchal des logis, groupe de transport 516.

Danh Si, caporal, mle 11212, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Degueldre (Roger), maréchal des logis chef, 1er groupement autonome du 1er R. E. C.

Ducouloux (Edmond), sergent, commando n° 3.

Georget (Joseph-Henri), sergent-chef, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Ginovart (Raymond), sergent-chef, bataillon de marche n° 1.

Gley (Armand-François-Léon), sergent-chef, 3e bataillon Thaï.

Grebnitzki Sgor, sergent-chef, 5e régiment d'infanterie coloniale.

Huis (Augustin), sergent, 71e bataillon du génie, 2e compagnie.

Jan (François), sergent-chef, 25e bataillon de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre 497 du 20 octobre 1948.

Khoa Nguyen-Van, 2e classe, mle 58845, 13e demi-brigade de légion étrangère. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 109 en date du 21 mars 1952.

Leggieri (Michel), 2e classe, dépôt commun de la légion étrangère.

Le Mouel (Jean-Raymond), 1re classe, 5e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 98 du 5 février 1947.

Leviez (Jules), sergent-chef, 61e bataillon du génie.

Menifah Miloud, sergent-chef, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Mohammed ben Baraka ben Mohamed, sergent, 1/4e régiment de tirailleurs marocains.

Morel (Roger-Guy), sergent, 3e bataillon de parachutistes coloniaux.

Samphon Phek, sergent-chef de réserve, sous-secteur de Svay-Rieng.

Superville (Marcel-Jean), garde républicain, 3e légion de marche de la garde républicaine.

Toplitsch (Hermann), sergent, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Tryk (Gilbert), sergent-chef, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 19 octobre 1951.)

Ahmed ben Allal, 2e classe, mle 2095, 8e groupe de spahis algériens portés. Cette concession annule la concession de la médaille militaires attribuée à l'intéressé à titre posthume par décret du 19 octobre 1951 (*Journal officiel* du 24 octobre 1951).

(Pour prendre rang du 4 février 1952.)

Ahmed ben Abdellah, 2e classe, mle au corps 3077 au recrutement de Rabat 258/47, 2e bataillon du 3e régiment de tirailleurs marocains.

Ahmed ben El Kébir ben Ali, 2e classe, mle au corps 1071 au recrutement 3014/50, 1/4e régiment de tirailleurs marocains.

Cancellier (Mario), légionnaire de 1re classe, 3/13e demi-brigade de légion étrangère.

Gnezaco L'ade (Richard), caporal-chef, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 225 en date du 10 mars 1952.

Kabbour ben M'Hamed ben Mohamed, 2e classe, mle 928, 3/4e régiment de tirailleurs marocains.

Lahoucine ben Mattah, 2e classe, mle 158, 1er tabor marocain.

Massoud Moallah, caporal-chef, 5e régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Menchise (Gianfranco), 1re classe, 3/3e régiment étranger d'infanterie.

Mohamed ben Moha, 1re classe, mle 709 au recrutement 3960/47, 1/1e régiment de tirailleurs marocains.

Selinick (Hans), 2e classe, 1/5e régiment étranger d'infanterie.

Vanhaverbecke (Robert), caporal-chef, 2e bataillon étranger parachutiste.

Vuillemey (André), caporal-chef, 3/1er régiment de tirailleurs marocains.

Wiedemann (Hans), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon.

(Pour prendre rang du 3 mars 1952.)

Ahmed Ou'd Bourras, 1re classe, 2e bataillon du 3e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 60 du 14 mars 1952.

Desinle (Léon), 2e classe, 11/13e demi-brigade de légion étrangère.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 507 du 10 mars 1952.

Traore Brahima, caporal, mle 77566 (aoflen), 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 559 du 10 mars 1952.

(Pour prendre rang du 11 avril 1952.)

Aïssa El Miloud, 2e classe, mle au corps 1585 au recrutement d'Alger 11382/52, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Deville (Jean), sergent-chef, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Hamrouni Ahmed, 2e classe, mle 1278, mle au recrutement L. M. 503 Alger, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Laïdi Ahcène, 2e classe, mle 1358, 2e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 83 du 15 mars 1952.

Mohamed ben Mohamed, caporal, mle 2959 au recrutement A. 1053/36, 11/1e régiment de tirailleurs marocains.

Tekil (Roger), 2e classe, 1/22e régiment d'infanterie coloniale, sections spéciales.

Tergant (Léopold), sergent-chef, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

(Pour prendre rang du 30 mai 1952.)

Bichara O/Gamarga, 1re classe, 1er bataillon de marche du 29e régiment d'infanterie coloniale.

Gissy (Marie-Robert), sergent, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Polidor (René-Jullien-Joseph), 1re classe, 5e régiment de cuirassiers.

Sevestre (Roger), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon.

Vigneau (Henri), sergent-chef, 11e régiment d'infanterie coloniale, 1er bataillon.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Zanga (Guérino), adjudant-chef, centre administratif d'Extrême-Orient. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

COREE

Pihouée (Jacques), sergent, bataillon français de l'O. N. U. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 23 du 4 mai 1951.

Somson (Henri-Paul), sergent-chef, bataillon français de l'O. N. U.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 6 août 1952 portant concession de la médaille militaire (active).

Par décret en date du 6 août 1952 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 24 juillet 1952 portant que les concessions de la médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire, les sous-officiers et hommes de troupe de l'armée active désignés ci-après:

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 30 juin 1952.)

I. — **Corps des sous-officiers du personnel navigant.**

Babiaud (Jean-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Peyrille (Maurice-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Coullet (Jean-Aimé), adjudant; 12 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Linard (Jean-Gérard-Marcel), sergent-chef; 12 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 citations dont 1 à l'armée, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bazin (Albert-Auguste-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Langlois (Jean-Alphonse), adjudant; 11 ans de services, 5 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fournier (Bernard-Alix), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Ghirardi (André), adjudant-chef; 13 ans de services, 3 ans de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Hebert (Raymond), adjudant-chef; 12 ans de services, 9 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lenfant (Jean-Auguste), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 citation, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Mounier (Georges), adjudant; 11 ans de services, 8 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Prouillac (René-Paul), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Maurel (René), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Godé (Abel-Pierre-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Garrigue (Marc-Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés

Humbert (Camille-Auguste), adjudant; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bouquet des Chaux (Pierre-Marie), adjudant-chef; 12 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 citation, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Cinqualbre (Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Roux (René-Albert-Yvan), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 citation à l'armée, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Royet (Pierre-Fernand), adjudant; 13 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 citation, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Giacomini (Paul-Mathieu), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Franceschini (Paul-Antoine-Victorin), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Batailhou (Jean), aspirant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Borie (Louis-Léon-Joseph), adjudant-chef; 12 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Monnier (Elie), adjudant; 10 ans de services, 5 ans de campagnes, 3 citations dont 1 à l'armée, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Port (Pierre-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mallet (Fritz-Honoré), adjudant; 10 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 citations dont 1 à l'armée, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Rosalie (Jean-Marie-Michel), adjudant; 11 ans de services, 4 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gries (Etienne-Sébastien), adjudant-chef; 13 ans de services, 1 an de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Valette (Elie), adjudant; 11 ans de services, 8 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Eliot (André-Joseph), adjudant; 11 ans de services, 3 ans de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Rouch (Jean-Antoine), adjudant; 10 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation à l'armée, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dubos (Yves), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 citation, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Giralt (Robert-Raymond), adjudant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

David (Jacques-Pierre-Marc), adjudant; 10 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation à l'armée, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Léon (Roger-Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Dufex (Robert-Jean), sergent-chef; 10 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 citation, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Torrent (Roger-Jacques), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Nunzi (Augustin), adjudant-chef; 12 ans de services, 6 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fezans (Jean-Gaston), adjudant; 11 ans de services, 3 ans de campagnes, 2 citations dont 1 à l'armée, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — **Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.**

A. — ARMÉE ACTIVE

Landreau (Marc-René), adjudant; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Aubert (François), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 citations dont 1 à l'armée, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Phélipeau (Robert-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Faure-Brac (René-Edouard), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Billot (Marcel-Louis), adjudant; 17 ans de services, 1 an de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Richier (Paul-Sylvain-Camille), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gentil (Michel-Edmond), adjudant; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 citation, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gosseye (André-Désiré-Félicien), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 citations dont 1 à l'armée, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bousquet (Jean-Henri), sergent-chef; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 citation, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bourgarel (Jean-Louis), adjudant; 15 ans de services, 12 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Corjon (Lucien-Casimir), adjudant; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 3 citations dont 1 à l'armée, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lemoine (Armand), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mercier (Jean-René), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Durand (Eugène-Ange-Marie), adjudant; 25 ans de services, 1 an de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 ans de majorations diverses. A été blessé.

Dumazert (Maurice-Emile), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Angeli (Simon-Barthélémy), adjudant; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Roure (Albert-Victor), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Tanchoux (François-Henri), adjudant; 13 ans de services, 10 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Laureaux (Lucien-André), adjudant; 13 ans de services, 10 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gazel (Jacques-Antoine), adjudant-chef; 24 ans de services, 5 ans de campagnes.

Hugot (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Billaroch (Jean-René), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Doulo (Robert-Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Aubert (Robert), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 citation à l'armée, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Floch (Jean-Auguste), adjudant; 20 ans de services, 3 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Besset (Roger-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Raulast (Henri-Jacques), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Verdier (Félix), adjudant; 17 ans de services, 10 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Foz (Louis-Albert-Jules), adjudant; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Boussion (Raymond), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 citation, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Blondel (Jean-René), adjudant; 16 ans de services, 10 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Martin (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Auboyneau (André-Pierre-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Stéphany (Lucien-Raoul), adjudant; 12 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 citations à l'armée, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gatinaud (Marcel-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bréthous (Jean-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Marchel (Gaston-Paul-Jean), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bonnet (Georges-Marcel), adjudant; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Espinasse (Joseph-Pierre), aspirant; 16 ans de services, 9 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fournier (Roger-Henri-Eugène), adjudant; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Antoine (Justin), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Oudart (Albert-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Ries (Pierre-Louis), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 citations dont 1 à l'armée, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Nantillet (Henri-Albert), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Le Guluche (Louis-Yves-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Laveissière (Antoine-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Levecq (Albert), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 citations, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Seguelas (Victor-Célestin), adjudant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mazoyer (Pierre-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Le Conteilec (François-Louis), adjudant; 16 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Sincholle (Alfred-André), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Manzac (André-Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Barthou (Jean-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 citations, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Fouyssat (Jean-Antoine), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Ferre (Pierre-Louis), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 ans de campagnes.

Cohen (Maurice-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Tempere (Roger), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Mombazet (René-Michel), adjudant; 13 ans de services, 10 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Jouenne (Maurice), adjudant; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Salles (Lucien-Julien-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Soubret (Georges-Camille), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Labrot (Paul-Louis-Serge), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Duplessys (Paul-Louis), adjudant; 13 ans de services, 3 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Malet (Pierre-Lucien), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Barthe (Albert-Maurice), adjudant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 3 citations dont une à l'armée, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Molas (Jean-Henri), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Joseph (Yvan-Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bourhis (Pierre-Luc), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Haller (Pierre-Roger), adjudant-chef; 13 ans de services, 1 an de campagnes, 1 citation, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Pecher (Fernand-Louis), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Robert (James-Charles), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Asensio (Roger-Michel-Henri), adjudant; 14 ans de services, 3 ans de campagnes, 1 citation, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Rames (Roger), adjudant; 18 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Laherrere (Georges), adjudant; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Colomar (André), adjudant; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Leveque (Serge), adjudant; 15 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Quelet (Jean-Pierre-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Tomada (Walter), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 citation, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Taillefert (René-Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Adeline (Jean-Maurice), adjudant; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Fourquier (Georges-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dupuis (Maurice-Jean-François), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gibeau (Charles-Lucien-Marc), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Borgazzi (Maurice-Jacques), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Anard (René-Aimé), adjudant; 13 ans de services, 11 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Mercier (Marcel-Ernest), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Richard (Paul-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bourgoin (Raymond-Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lamure (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 ans de campagnes.

Paré (Roland), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 ans de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Connat (Gabriel), adjudant, 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Hon (André-Jean-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Guedenet (Robert-Claude), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Mollas (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 ans de campagnes.

Denis (Roger-Firmin), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Brunet (René-Georges-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Tallec (Roger-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Verdier (Gilbert-Henri), adjudant; 12 ans de services, 6 ans de campagnes, 3 citations dont 2 à l'armée, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Fraissé (Pierre-Roger-Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Peroche (Jean-Albert), adjudant; 17 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Guiraud (André-René-Charles), adjudant; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Sage (Jean-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Zenatti (Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses.

Chaminade (Georges-Francis), adjudant; 18 ans de services, 7 ans de campagnes.

Manresa (Joseph-Raymond), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Querci (Philippe), adjudant; 15 ans de services, 10 ans de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

L'Hoste (Jean-Pierre-Fernand-Robert), adjudant; 14 ans de services, 10 ans de campagnes, 1 citation, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lainé (Lucien-Emile), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Goudenege (Jean-Arthur), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 an de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Duc (Gaston-Raymond), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lastapis (Raymond-Henri), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Freydefont (Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Verilé (Occide-Robert), adjudant; 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Marchal (André), adjudant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Massie (Roland-Sigisbert), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Delloy (Roger), adjudant; 12 ans de services, 7 ans de campagnes, 3 citations dont 2 à l'armée, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Comberory (Maurice-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 ans de campagnes.

Campo (Gabriel-Xavier), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Piat (Albert-Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Ruch (Pierre-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Raude (Pierre-Lucien), adjudant; 14 ans de services, 11 ans de campagnes.

Rebeyrol (Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Bordenave (Robert-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bechennec (Jean-Marcel), sergent-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Filhol (Georges-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Kolle (André), adjudant; 15 ans de services, 10 ans de campagnes.

Bardoux (Emile-Jean-Baptiste), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Aussenac (Maurice-Marcel), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 citations, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bigourdan (Gérard), adjudant; 16 ans de services, 8 ans de campagnes, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Piron (Marcel), adjudant; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Andreys (René-Hippolyte), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Hennequin (Gérard), adjudant; 19 ans de services, 1 an de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Humbert (Pierre-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Borde (Maurice-Raoul), adjudant; 15 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Piques (Jean), adjudant; 14 ans de services, 11 ans de campagnes.

Aude (Robert-Jean), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Poynard (Raymond-Julien), adjudant; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fortassy (Georges), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lafon (Robert-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 ans de campagnes, 1 citation, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gabarra (Pierre-Georges-Gérard), adjudant; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Jardiné (Marc-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 ans de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Bourdet (Jacques-Gilbert-Français), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Crombez (Robert-Charles-René), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

Sournet (Robert-Fort), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Boehler (Martial-Robert), adjudant; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Boudon (Rolland-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés

Peraldi (Pierre-Augustin), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Martin (Louis), adjudant; 15 ans de services, 9 ans de campagnes, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Perruquet (Pierre-Emmanuel), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Delasseaux (Lucien-Gaston-Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 citation, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Guichard (Roger-Marcel), adjudant; 13 ans de services, 11 ans de campagnes.

Masson (Jean-François), adjudant; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mathian (René-Jean), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Wolfsperger (Hugues-Richard), adjudant; 15 ans de services, 9 ans de campagnes.

Houin (André-Georges), adjudant; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Beaumont (Jean-Maurice), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Hilson (Léopold-Raymond), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Naslet (Fernand-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 6 ans de majorations diverses.

Minette (Pierre-Marie), adjudant; 14 ans de services, 10 ans de campagnes.

Pudal (André-Edmond), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Lafont (Félix-Hippolite), adjudant; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Coutres (Etienne-Marius), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 ans de campagnes.

Teulière (André-Edouard), adjudant; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Gehin (Georges-Emilien), adjudant-chef, 15 ans de services, 9 ans de campagnes.

Caplanne (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Larrieu (Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Dornier (Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 8 mois de majorations diverses.

Rabery (Robert-Léon), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bertoldi (Adolphe), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Le Sergent (Marcel), adjudant; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Poinot (René-Lucien), adjudant; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Venec (Michel), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Nerbollier (Marcel-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Vincent (Marcel-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Becker (Janvier-Félix), adjudant; 15 ans de services, 9 ans de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Delubert (François), adjudant; 12 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 citations dont 1 à l'armée, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Leviffe (Pierre), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Chatelain (Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bonnecaze (Roger), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Kloepfer (Eugène-Mathias), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 ans de campagnes.

Goud (Henri-Pierre Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 ans de campagnes.

Lacault (Albert-René-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 7 ans de campagnes.

Méningaud (André-Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses.

Bouchez (Marcel-Dosithé), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Roux (André-Eugène-Gabriel), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Branchet (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Ricard (Robert-Claude), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Audibert (René), adjudant; 14 ans de services, 1 an de campagnes, 1 citation, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Paquet (Julien-Adrien), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Pin (Louis-Félix), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Boret (Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Guillo (Jean-Julien-Marie), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 ans de campagnes.

Trouve (Guy-Robert), adjudant; 14 ans de services, 10 ans de campagnes.

Saelens (Ernest), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 ans de campagnes.

Boudigou (Georges-Marie), sergent-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Miralles (Emmanuel), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Josselin (Louis-Félix-Marie), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Giuge (Albert-Antoine), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Laune (André-Emile), adjudant; 16 ans de services, 8 ans de campagnes.

Cauhape (Jean-Maurice), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mechain (Maurice-Emile-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 ans de campagnes.

Cordonnier (Abel-Alfred-Léon), adjudant; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Varennes (Paul) adjudant; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Hertz (René-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Bachelet (Lucien-Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Guyomar (Alfred-Joseph-Marie), sergent-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Lamarque (Jean-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Aubry (Louis-Joseph), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 citations, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Leost (Victor-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chenille (Pierre-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 ans de campagnes.

Le Bagousse (Marcel-Henri-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Buil (Roland), adjudant; 12 ans de services, 3 ans de campagnes, 2 citations dont 1 à l'armée, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Fricker (Pierre-Marcel), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Lefevre (Charles-Clotaire-Paul), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Bayon (Pierre-Lucien), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Coves (Georges-Robert), adjudant; 13 ans de services, 3 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Renaudot (Jacques-Henri-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Tresseras (Hyacinthe), adjudant; 13 ans de services, 10 ans de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Dujancourt (André-Jean-Henri), adjudant; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Bergua (Roger-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 ans de campagnes.

Herouart (Roland-Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Maréchal (Maurice-Julien), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé. A été blessé.

Jourdan (Albert-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Chovet (Félix-Marius), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Toulouse (Elie-Roger), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Ancel (Paul-André-Edmond), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Marmonier (Séraphin Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fourcade (Léon-Adrien), adjudant; 13 ans de services, 3 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Demetriou (Stavros), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 citations. A été cité.

Guerin (Gil-Roland), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Peyrin (René-Alexis), sergent-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bergh (Raymond-Wilson), sergent-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation. A été cité.

Boulineau (Jean-Henri-Marcel), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Martin (Jean), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Pocq (Roger-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Raymond (Roger-Clément), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Denis (André-Camille), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Deckert (Alexandre-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Houpert (René), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Valeur (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Renard (Henri-Eugène), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Brousson (Jean), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Durand (Edgar), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Leschi (Elie-Jean-Philippe), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Lixon (Henry-Albert), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Nesly (Fernand-Jacques-Marius), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Virouleau (Norbert), adjudant; 14 ans de services, 5 ans de campagnes.

B. — Dégagé des cadres concourant avec l'armée active

(Loi du 5 avril 1946.)

Collin (Maurice), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

III. — **Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.**

A. — Armée active

Bataille (Norbert), adjudant; 17 ans de services, 11 ans de campagnes, 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Soreau (Christophe-Michel), adjudant-chef 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Schneider (Edmond-Stéphane), sergent-chef; 16 ans de services, 12 ans de campagnes, 1 citation. A été cité.

Soubsol (Lucien), sergent-chef; 18 ans de services, 10 ans de campagnes.

Quilichini (Vincent), sergent-chef; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 citations dont 1 à l'armée, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Maloron (Roger-Célestin), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 ans de campagnes.

Poirel (Félix), adjudant; 15 ans de services, 12 ans de campagnes.

Mourad (Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Valty (Maurice-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Balmes (Jean-Lucien), adjudant; 13 ans de services, 10 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Labiaski (François), sergent-chef; 15 ans de services, 11 ans de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Wiart (Gastoñ-Fernand), adjudant; 20 ans de services, 7 ans de campagnes.

Clouper (Paul-Pierre-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gaubert (Ernest-Pierre), aspirant d'active; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Farruggio (Rosario), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 ans de campagnes.

Dewulf (Jacques-Maurice), adjudant; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Clavelot (Pierre-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 ans de campagnes.

Quilichini (Don-Jacques), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 ans de campagnes.

Dorgigné (Alexandre-Auguste), adjudant-chef; 24 ans de services, 1 an de campagnes.

Charlot (Marius), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation. A été cité.

Berger (André-Antoine), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 ans de campagnes, 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Bracq (César-Edouard), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Alliot (Paul), adjudant; 16 ans de services, 9 ans de campagnes

Puig (Pierre-Isidore), adjudant; 15 ans de services, 10 ans de campagnes.

Serrière (Marcel-Antoine), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Ghaleb (Farid), adjudant; 15 ans de services, 10 ans de campagnes.

Alonzo (Jean), adjudant; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation. A été blessé et cité.

Manach (Yves-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Badilier (Jean-Max), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Rueff (Raymond-Georges-Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 ans de campagnes.

Saunier (Jean-Joseph-Albert), adjudant; 15 ans de services, 10 ans de campagnes, 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Ancelin (Christian), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 ans de campagnes, 1 citation. A été cité.

Bacheley (Paul-Laurent), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 ans de campagnes.

Rata (Alexis-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Mathieu (Raymond-Lucien), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 1 citation, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Bigot (Emile), sergent-chef; 16 ans de services, 8 ans de campagnes.

Genois (Marius-Léon), sergent-chef; 19 ans de services, 5 ans de campagnes.

Jankowsky (Stéphan), adjudant; 15 ans de services, 9 ans de campagnes, 8 mois de majorations diverses.

Fhal (Charles-Michaël), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de majorations diverses.

Savignet (Louis-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 ans de campagnes.

Orsini (Toussaint), adjudant; 14 ans de services, 10 ans de campagnes.

Janichon (Jean-Albert), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 ans de campagnes.

Le Charles (Francis-Marie), sergent-chef; 17 ans de services, 7 ans de campagnes.

Garbe (Marcel-Robert-Charles-André), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gardereau (Robert-Raymond), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 ans de campagnes.

Bordet (Edgard-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 7 ans de campagnes.

Fischer (Roger-Ernest), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 ans de campagnes.

Lang (Raymond-Walter), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 ans de campagnes.

Lapalu (Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 ans de campagnes.

Tordjman (Sliman), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Marchal (Gaston-Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 ans de campagnes.

Straub (Pierre-Jean-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Bailly (Roger-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 9 ans de campagnes.

Menneglier (Robert), adjudant; 15 ans de services, 9 ans de campagnes.

Mion (Jean-Jules-Eugène), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Cot (Pierre-Maurice), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Hamery (René-Jean-Albert), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 ans de campagnes.

Simon (Daniel-Georges-Jacques), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 ans de campagnes.

Lang (Jean-Eugène), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 ans de campagnes.

Delorge (Jean-Léon), sergent; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation. A été blessé et cité.

Muller (Henri-François), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 ans de campagnes.

Allouch (Wilfrid-Octave), adjudant; 16 ans de services, 8 ans de campagnes.

Poitevin (Raymond-Marius-Désiré), sergent-chef; 13 ans de services, 10 ans de campagnes, 1 blessure de guerre. A été blessé.

Rieu (Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Fratoni (Pascal-Roch-d'Espérance), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Pagis (Georges-Louis-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 7 mois de majorations diverses. A été blessé et cité.

Angoujard (André-Pierre), adjudant; 18 ans de services, 5 ans de campagnes.

Pradines (Georges-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Fabre (René), aspirant; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 blessure de guerre. A été blessé.

Beucher (André-Maurice-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Clause (Edmond Marie), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 ans de campagnes.

Magnez (Yves), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 ans de campagnes.

Beaujeu (Pierre-Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Theuvenet (Roger), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation. A été cité.

Barinet (Hubert-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Grandidier (Julien), adjudant; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation à l'armée, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Macabiau (Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bazard (Louis-Charles), adjudant; 19 ans de services, 1 an de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Renard (Amédée-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 ans de campagnes.

Neuville (Alfred-Robert), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Vallet (Maurice-Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Brault (René-Hyppolyte), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 citation. A été cité.

Laporte (Marcel-René), adjudant; 17 ans de services, 6 ans de campagnes.

Remy (Louis-François-Alphonse), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Gini (Georges-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Tiberini (Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Moraud (Edmond-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 ans de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Giudicelli (Joseph-Antoine), adjudant; 13 ans de services, 9 ans de campagnes.

Mounier (Marius-Louis), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 ans de campagnes.

Philippe (Joseph-Nicolas), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Marquis (Gaston), sergent-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Chauveau (Georges-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Lemout (Joseph-Constant), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Denise (Jean-Ernest), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Chipot (René-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Hegedus (Jean), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 citations. A été cité.

Bertrand (Marcel-Louis), adjudant; 17 ans de services, 6 ans de campagnes.

Derozier (Fernand-Désiré), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Coullerez (René-Jules-Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Ricci (Paul-Noël), adjudant, 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Folch (Maurice-Gabriel), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Verhamme (Albert-Adolphe), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Guemguem (Jean-William), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Pilot (Jean-Louis), adjudant; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Godbille (Marcel-Emile), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Flatry (Joanny-Auguste), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Gouillon (Léon), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Gutmann (Charles), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 ans de campagnes.

Arnould (Jack), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Buisson (Léon-Julien-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Libel (Joseph-Stanislas), adjudant; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Héros (Sauveur), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 citations, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 7 mois de majorations diverses. A été cité.
Girollet (André-Guy-Marie), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Tiercelin (Roger-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Gleyo (Louis), adjudant; 17 ans de services, 5 ans de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Lischetti (Paul-Hyacinthe), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Denis (Henri-Ovide-Emile), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Guyard (André-Baptiste-Emile), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation. A été cité.
Besancenot (Isidore-Marceau), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Ribolet (Louis-René), adjudant; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 citation. A été cité.
Leccia (Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.
Despoix (François), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 an de campagnes.
Lafon (Lucien), adjudant; 17 ans de services, 5 ans de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Massenet (Léon), adjudant; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.
Laforêt (Robert-Louis), aspirant; 15 ans de services, 2 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bonnet (Jean-Gustave), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Genere (Paul-Henri-Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.
Thomas (Désiré), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 ans de campagnes.
Thuilier (Albert-Marie-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Gaillot (René-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.
Catilet (Georges-Lucien-Marie), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Clapasson (Henri-Marcel-Albert), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Alcovero (Jean), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Bordet (Jean-Gabriel-Marcel), adjudant chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Lemars (Jean-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Lasnier (André-Georges), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Javelle (Romain-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Lambolez (Georges-Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Barrot (Robert-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rouzies (Albert), sergent-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 citation, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Louis (Robert-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.
Guerineau (Albert-Désiré-Eugène), sergent-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Coulomb (Paul-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Remond (René-François), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Paqueriaud (Sylvère-Antoine), sergent-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Reboulet (Albert-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pain (Jean-André), adjudant; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 blessure. A été cité.
Ancel (Paul-Lucien), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Michel (René), adjudant; 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Moulin (Roger), adjudant; 18 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Peytavi (François-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Napoléon (Fernand-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Pommiès (Yves), adjudant-chef; 14 ans de services, 1 an de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vezzani (Théodore), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.
Beninger (Henry), adjudant; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Dupal (André-Edouard), adjudant; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Martin (Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.
Varallo (Jérôme), adjudant; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation. A été blessé et cité.
Tremouilloux (Jean-Armand), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Nivelle (Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes.
Pain (Pierre-Baptiste), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.
Schwoerer (Julien-Auguste), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.
Brami (Gilbert-Raphaël), adjudant-chef; 14 ans de services, 2 ans de campagnes, 4 ans de majorations diverses.
Larroze, dit Jardine (Marcel-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de majorations diverses.
Tyrode (Roger-Edouard-Léon), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes.
Baud (Mathieu-Pétrus-Georges), aspirant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Leclerc (René-Edouard), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.
Mascaro (Aimé-Geoffroy), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.
Arnoux (Roger-Just-Emile), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.
Chazottes (Robert-Pierre-Laurent), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
James (Jean-Baptiste), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Nogues (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Barbaux (Paul-André-Auguste), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Leroy (Fernand-Abel), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.
Galnon (Roger-André), sergent-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Sartori (Charles-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.
Hardouin (Georges-Constant), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Marlier (René-Charles-Gustave), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans de campagnes.
Roth (Xavier-Marcel-Albert), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.
Gérard (Paul-Emilien), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.
Martel (Pierre-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.
Krawczyk (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.
Rayot (Julien-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

B. — Dégagé des cadres concourant avec l'armée active

(Loi du 5 avril 1946.)

Puech (Eugène-François), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.

IV. — Corps des sous-officiers infirmiers.

Falaix (Roger-Maurice-Léon), adjudant; 18 ans de services, 5 ans de campagnes.
Lebègue (Jean-Henri-Fernand), adjudant; 18 ans de services, 4 ans de campagnes.
Boyer (Maurice-Léopold), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.
Peres (Raoul), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans de campagnes.

V. — **Corps des sous officiers de la musique de l'air.**

Flanquart (René), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.
Liagre (Aramis), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

VI. — **Militaires ressortissants de l'Union française.**

Bagobyamba Ouedraogo, sergent, mle 5600; 15 ans de services, 11 ans de campagnes.
Kourita Zango, caporal-chef, mle 84117; 17 ans de services, 12 ans de campagnes.
Yemba Beba, sergent-chef, mle 11798; 14 ans de services, 12 ans de campagnes, 1 blessure de guerre. A été blessé.
Nossiande Savadogo, adjudant, mle 13021; 14 ans de services, 13 ans de campagnes.
Salenin, caporal, mle 51629; 14 ans de services, 12 ans de campagnes.
Mau Vo Van, sergent, mle 3928; 20 ans de services, 7 ans de campagnes.
Kodikandji, sergent, mle 5106; 14 ans de services, 12 ans de campagnes.
Benam, soldat de 1re classe, mle 5123; 14 ans de services, 12 ans de campagnes.
Ky Hoang-Dinh, sergent-chef, mle 11217; 21 ans de services, 5 ans de campagnes.
Yande, caporal, mle 5016; 14 ans de services, 11 ans de campagnes.
Duoc Nguyen-Van, adjudant, mle 6511; 18 ans de services, 6 ans de campagnes
Abdallah ben Ahmed, caporal, mle 6008; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 citations, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.
Thuc Nguyen Van, adjudant, mle 6631; 18 ans de services, 6 ans de campagnes.
Le Dang Vong, adjudant, mle 17182; 17 ans de services, 6 ans de campagnes.
Mohamed ben Bousselem, caporal, mle A. 836/31; 17 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 citation, 11 mois de majorations diverses. A été cité.
Moha ou Bourras, sergent, mle A. 1012/36; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 citation. A été cité

Décret du 6 août 1952 portant promotion d'un adjoint administratif de 3e classe du service des poudres.

Par décret en date du 6 août 1952, est nommé, à titre définitif:

Au grade d'adjoint administratif de 3e classe du service des poudres.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1952.)

M. Seguin (Antoine-Marie-Rémy), ancien élève de l'école des hautes études commerciales.

Décret portant intégrations et promotions à titre définitif dans l'armée de terre (réserves).

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1952: page 7162, 2e colonne, au lieu de: « Au grade de médecin lieutenant, pour prendre rang du 25 novembre 1950, M. Pédinielli (Laurent-André) », lire: « Au grade de médecin lieutenant, pour prendre rang du 25 novembre 1950, M. Pédinielli (Laurent-René) ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Nomination d'un rapporteur près la cour de discipline budgétaire.

Par décret en date du 2 août 1952, est nommé rapporteur près la cour de discipline budgétaire

M. Lory (Bernard), auditeur de 1re classe à la cour des comptes.

Décret du 6 août 1952 portant renouvellement de la mise en service détaché d'un inspecteur général des finances.

Par décret en date du 6 août 1952, M. Laure (Pierre-Marie-Toussaint), inspecteur général des finances, en service détaché en qualité de directeur général de la Compagnie générale transatlantique, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 1953.

Prix d'achat des alcools de betteraves pour la campagne 1951-1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1952: page 8016, 1re colonne, article 3, 2e ligne, au lieu de: « 686,87 F », lire: « 691,87 F ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 6 août 1952 portant nomination d'un professeur.

Par décret en date du 6 août 1952, Mme Bastid, professeur sans chaire près la faculté de droit de l'université de Paris, est nommée professeur dans la chaire de droit administratif de cette faculté (dernier titulaire M. Laferrière, retraité) à compter du 1er janvier 1952 et titularisée à cette date dans le grade correspondant.

Décret du 6 août 1952 portant nomination d'un professeur.

Par décret en date du 6 août 1952, M. Byé (Maurice), professeur sans chaire près la faculté de droit de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire d'histoire du droit public français de cette faculté (dernier titulaire M. Olivier-Martin, retraité) à compter du 1er janvier 1952 et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Décret du 6 août 1952 portant transfert d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 6 août 1952, M. Broustet, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux (chaire de thérapeutique) est transféré, à compter du 1er juin 1952, dans la chaire de clinique médicale de ladite faculté (dernier titulaire M. Duperie, admis à la retraite).

Décret du 6 août 1952 portant transfert d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 6 août 1952, M. Goinard, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Alger (chaire de pathologie chirurgicale), est transféré, à compter du 1er juin 1952, dans la chaire de thérapeutique chirurgicale de ladite faculté (dernier titulaire M. Dubouchet, transféré).

Décret du 6 août 1952 portant transfert d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 6 août 1952, M. Lemaire, professeur à la faculté de médecine de l'université de Paris (chaire de pathologie expérimentale et comparée), est transféré, à compter du 1er octobre 1952, dans la chaire de clinique médicale de la Pitié de ladite faculté (dernier titulaire M. Lian, admis à la retraite).

Décret du 6 août 1952 portant transfert d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 6 août 1952, M. Poursines, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix (chaire de bactériologie et pathologie générales), est transféré, à compter du 1er octobre 1952, dans la chaire de clinique des maladies nerveuses de ladite faculté (dernier titulaire M. Roger, admis à la retraite).

Décret du 7 août 1952 portant nomination d'une inspectrice générale de l'instruction publique.

Par décret en date du 7 août 1952, Mme Brunschwig (Odette), née Frendenberg, agrégée de lettres, chargée de mission d'inspection générale, est nommée, à compter du 1er octobre 1952, inspectrice générale de l'instruction publique.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 6 août 1952 portant promotions dans le corps des ingénieurs géographes de l'institut géographique national.

Par décret en date du 6 août 1952, sont promus dans le corps des ingénieurs géographes, à compter du 1er août 1952:

Inspecteur général géographe de 2e classe.

M. Dellenne (L.-M.-A.), ingénieur en chef géographe hors classe.

Ingénieur en chef géographe de 2e classe.

M. Van de Casteele (C.-D.-J.), ingénieur ordinaire géographe de 1re classe.

Direction générale du tourisme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 juillet 1952: page 7785, 1re ligne, au lieu de: « Mme Deke'elaere », lire: « Mme Deketelaere ».

Navigation aérienne.

Par arrêté du 10 juillet 1952, sont nommés agents stagiaires de la navigation aérienne, à compter de leur prise de fonctions:

MM. Molière (Jean-François), Quintin (Jean-Louis), Petit (Marcel).

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 5 août 1952, M. Gazel, inspecteur général de 2e classe des ponts et chaussées, fera partie des 1re et 4e sections du conseil général des ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1952: page 7603, 1re colonne, dernière ligne, au lieu de: « Dreyfus », lire: « Dreyfuss (Gérard) ».

Tableau d'avancement des administrateurs de l'inscription maritime pour l'année 1952.

Par décision du 1 août 1952, est inscrit d'office, pour services exceptionnels, à la suite du tableau d'avancement des administrateurs de l'inscription maritime pour l'année 1952, par application des dispositions de l'article 11 du décret du 6 novembre 1927:

Pour le grade d'administrateur en chef de 1re classe.

M. Audigou (L.-J.-J.), administrateur en chef de 2e classe.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 1er août 1952 portant nomination d'un professeur à l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Par décret en date du 1er août 1952, M. Lacombe (Paul), docteur ès sciences, professeur suppléant de la chaire de métallurgie générale à l'école nationale supérieure des mines de Paris, est nommé professeur titulaire de ladite chaire à compter du 1er octobre 1952.

A compter de la même date, M. Lacombe est titularisé dans la 3e classe de la 1re catégorie des professeurs de l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Décret du 6 août 1952 modifiant le décret du 20 mars 1922 autorisant l'exploitation d'une fabrique de dynamite à Cugny, commune de la Genevraye (Seine-et-Marne).

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 8 mars 1875 et le décret du 24 août 1875 modifié par le décret du 20 avril 1901 relatifs à la poudre dynamite;

Vu le décret du 19 août 1893 relatif au séchage du coton azotique employé dans les dynamiteries privées;

Vu le décret du 20 juin 1915 et le décret du 2 février 1928 réglementant la consommation, la vente et l'importation de dynamite et autres explosifs à base de nitroglycérine;

Vu la loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes et les textes qui l'ont complétée;

Vu le décret du 20 mars 1922, modifié par ceux du 6 septembre 1923, 27 mars 1925, 1er août 1925, 16 mai 1930 et 26 mai 1932, autorisant la Société française des explosifs, dont le siège est à Paris, 35, boulevard Malesherbes, à exploiter une fabrique de dynamite à Cugny, commune de la Genevraye (Seine-et-Marne);

Vu la demande présentée le 16 juin 1950 par cette société afin d'être autorisée à porter diverses extensions et modifications à ladite fabrique,

Décrète:

Art. 1er. — La Société française des explosifs, dont le siège est à Paris, 35, boulevard Malesherbes, est autorisée à modifier, dans les conditions des articles 2 à 9 suivants, l'installation de la fabrique de dynamite qu'elle exploite à Cugny, commune de la Genevraye (Seine-et-Marne).

Art. 2. — Ladite société est autorisée à construire aux emplacements figurés sous les numéros 71 à 76 sur le plan annexé au présent décret, six ateliers dont le mode de construction et l'équipement seront semblables à ceux des ateliers d'encartouchage autorisés par le décret du 20 mars 1922.

Art. 3. — Ladite société est autorisée à construire aux emplacements 70, 70 *a* et 70 *b* du plan annexé, trois bâtiments protégés par des merlons et semblables, par leur mode de construction et leurs aménagements, aux bâtiments 60, 60 *b* et 60 *c* autorisés antérieurement par le décret du 20 mars 1922. Les prescriptions que ce dernier décret impose au service des bâtiments 60, 60 *b* et 60 *c* s'appliqueront de même aux bâtiments 70, 70 *a* et 70 *b* dès leur mise en service.

La société est autorisée à agrandir le bâtiment 60 *a*, affecté au stockage de la nitrocellulose humide, en caisses étanches, afin de pouvoir porter à 8 tonnes (poids net) la quantité de ce produit qui y est conservée.

Art. 4. — Ladite société est autorisée à construire à l'emplacement n° 54 sur le plan annexé, un bâtiment pour y conserver les échantillons de dynamites nécessaires aux contrôles que doit effectuer le laboratoire; ce bâtiment, qui devra être merlonné, sera d'un mode de construction semblable à celui des dépôts intermédiaires de dynamite antérieurement autorisés; il sera maintenu fermé à clef et placé sous la surveillance du chef du laboratoire; la quantité d'explosif pouvant y être conservée ne devra, à aucun moment, dépasser le maximum de 100 kg.

Art. 5. — La société est autorisée à agrandir l'atelier n° 20 de façon à doubler à peu près sa capacité de production de caisses assemblées.

Art. 6. — La dynamiterie de Cugny est autorisée à déplacer, conformément au plan annexé, la clôture extérieure de l'usine ainsi que la clôture intérieure qui sépare le groupe I et le groupe II désignés à l'article 3 du décret du 20 mars 1922 de façon que les ateliers 25 *b*, 26 et 35 *a* soient compris dans le périmètre enserrant le groupe II.

Elle est également autorisée à établir, à l'angle Est de l'usine une clôture limitant un terrain qui sera affecté aux tirs de contrôle des dynamites; dans ce terrain, elle aménagera une aire de tir merlonnée sur trois faces; dans la clôture sera ménagé un portillon d'accès dont la clef sera conservée par le chef du laboratoire.

Art. 7. — L'article 15 du décret du 20 mars 1922 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« La Société française des explosifs est autorisée à construire, aux emplacements 53, 55 et 55 *a* du plan annexé, respectivement, un dépôt pour mèche de sûreté (mèche lente de mineur), un dépôt de détonateurs de mine et d'amorces électriques, un local de distribution.

« Le dépôt 53 ne devra recevoir que de la mèche de sûreté emballée, la quantité totale ne devant jamais à aucun moment dépasser 60 kilomètres de mèche.

« Le dépôt 55 ne devra recevoir que des détonateurs de mine ou des amorces électriques emballées, leur nombre total ne devant à aucun moment dépasser 50.000.

« Il est interdit de procéder à aucune ouverture d'emballage dans les dépôts 53 et 55; cette opération ne pourra s'effectuer que dans le local de distribution 55 *a*; on ne conservera pas dans ce dernier de colis dont le contenu aura été entamé; ces colis devront, après avoir été refermés, être remis soit dans le dépôt 53, soit dans le dépôt 55.

« L'éclairage des bâtiments 53, 55 et 55 *a* sera établi dans les conditions des quatre premiers alinéas de l'article 12 du décret du 20 mars 1922.

« En dehors des manutentions, ces bâtiments seront fermés à clef, ainsi que la porte qui les dessert et qui aura été aménagée dans la clôture le long du chemin.

« Indépendamment des stocks conservés dans les dépôts nos 53, 55 et 55 *a*, la dynamiterie de Cugny est autorisée à conserver dans une armoire métallique du laboratoire (bâtiment 50) les artifices de tir dans les limites suivantes:

« 200 détonateurs de mine;
« 50 amorces électriques;
« 200 mètres de cordeau détonant au trinitrotoluène;
« 100 mètres de cordeau détonant à la pentrite.

« L'usage des artifices de tir ci-dessus sera contrôlé par le chef du laboratoire qui détiendra la clef de l'armoire renfermant les artifices en question et qui est responsable de leur utilisation.

« La dynamiterie pourra conserver, dans la limite d'une longueur totale de 10 km, du cordeau détonant, soit à la tolite, soit à la pontnitrite; ce cordeau devra être emballé et on ne procédera à l'ouverture éventuelle des caisses que dans le local 55 *a*; ce cordeau pourra être conservé dans un dépôt à dynamite de l'établissement après que ce dépôt aura été débarrassé de dynamite et nettoyé de toute trace d'explosif ».

Art. 8. — **Au premier alinéa de l'article 13** du décret du 20 mars 1922, les mots: « sera de 45.000 frigories-heure » seront remplacés par: « aura une puissance de réfrigération au moins égale à 45.000 frigories par heure ».

Art. 9. — La dynamiterie est autorisée à construire à l'emplacement désigné sous le n° 52 sur le plan, un bâtiment, en matériaux incombustibles, à usage de magasins aux graisses, huiles et liquides inflammables nécessaires à la fabrication.

Art. 10. — L'article 4 du décret du 26 mai 1932 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« La dynamiterie comprendra les bâtiments indiqués sur le plan d'ensemble annexé au présent décret, bâtiments dont la nomenclature et les affectations sont les suivantes:

GROUPE I. — *Bureaux et services généraux.*

Numéros.	
23 *a*	Bureaux de main-d'œuvre.
23 *b*	Réfectoire.
24	Magasin général.
25 *a*	Annexe du magasin général.
27	Séchoir à chlorure de sodium.
28	Tôlerie et soudure autogène.
29	Séchoir et magasin à cellulose.
30	Bac à eau et lavoir.
31	Distillerie de glycérine.
32 *a*	Transformateur.
32 *b*	Salle des machines.
32 *c*	Atelier de mécanique.
32 *d*	Pompe à incendie.
32 *e*	Atelier de l'électricien.
33	Nord: Chaufferie.
33	Sud: Magasin vieux matériaux.
34	Laverie et annexe magasin général.
38	Atelier des peintres.
39	Hangar pour matériel roulant.
40	Plomberie.
41	Magasin à nitrate d'ammoniaque.
43	Menuiserie.
44	Conciergerie.
45	Bureaux.
46	Garage autos, poids lourds.
47	Magasin de laboratoire.
48	Ancien réfectoire.
49	Bains-douches.
49 *bis*	Garage à bicyclettes.
50	Laboratoire.
51	Séchoir à nitrate d'ammoniaque.
52	Huiles et graisses minérales.

GROUPE II. — *Ateliers de fabrication.*

Numéros.	
1	Compresseur d'air-chauffage glycérine.
2	Frigorifique de la nitration 3 *b*.
3 *a*	Pétrissage.
3 *b*	Nitration Schmid.
4 *a*	Pétrissage.
4 *b*	Stabilisation.
5 *a*	Pétrissage.
5 *b*	Imbibition.
5 *c*	Macération.
6	Dépôt des résidus.
7	Magasin.
8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 *b*	Cartoucheries.
15 *a*	Dépôt provisoire.
16 *a*, 16 *b*	Emballage.
17	Magasin glycérine et dinitrotoluène.
18	Confection des caisses et magasin.
19	Bureaux surveillant des poudres.
20	Montage des caisses, hangar.
21	Cartoucherie.
22	Bureaux du chef de fabrication.
25 *b*	Dépôt acides résiduaires.
26	Mélange sulfonitrique.
35 *a*	Regagnage et dénitration.
36	Laboratoire d'essais semi-industriel.
37	Annexe au magasin général.
54	Dépôt des dynamites en observation.
60	Séchoir de coton azotique.
60 *a*	Magasin de coton azotique humide.
60 *b*	Manipulation de coton humide.
60 *c*	Manipulation de coton sec.
61	Nitration Nathan.
62	Stabilisation.
63, 63 *bis*	Pétrissage.
64, 65, 66, 67	Cartoucheries.
68	Réservoir d'eau.
69	Frigorifique de la nitration 61.
70	Séchoir de coton.
70 *a*	Manipulation de coton humide.
70 *b*	Manipulation de coton sec.
71	Pétrissage.
72, 73, 74, 75, 76	Cartoucheries.

GROUPE III. — *Magasins et dépôts de produits terminés.*

Numéros.	
53	Dépôt de détonateurs.
55	Dépôt de mèche lente.
55 *a*	Local de distribution et 3 magasins à dynamite.

Art. 11. — Les ministres de la défense nationale, des finances et des affaires économiques, de l'industrie et du commerce, de l'intérieur et le secrétaire d'État au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 6 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'État au budget,
JEAN MORBAU.

Décret du 6 août 1952 portant réintégration, promotion, reclassement et mise à la retraite (mines).

Par décret en date du 6 août 1952, M. Lenhardt (Edgar) est:

Réintégré dans le corps des ingénieurs des mines à compter du 7 août 1944, en qualité d'ingénieur en chef des mines hors classe;

Promu à la 2e classe du grade d'inspecteur général des mines à compter du 1er décembre 1944;

Classé au 2e échelon du grade d'ingénieur général des mines à compter du 1er avril 1950 avec point de départ de l'ancienneté: dans le grade au 1er décembre 1944, dans l'échelon au 1er janvier 1948;

Promu au 3e échelon du grade d'ingénieur général des mines à compter du 1er avril 1950;

Admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 27 juillet 1951.

Désignation des représentants des auxiliaires sur contrat au conseil de discipline.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 52-260 du 5 mars 1952, complétant le décret n° 43-1311 du 17 mai 1943, fixant le statut des auxiliaires recrutés sur contrat par le secrétariat d'État à la production industrielle,

Arrête:

Art. 1er. — Conformément aux dispositions des articles 7, 8 et 10 du décret du 5 mars 1952 fixant le statut des auxiliaires recrutés sur contrat par le ministère de l'industrie et du commerce, tout agent faisant l'objet d'une procédure disciplinaire susceptible de conduire, soit à la rétrogradation d'échelon, soit au licenciement sans indemnité, est appelé à comparaître devant un conseil de discipline, dont la composition est la suivante:

Le directeur de l'administration générale, président;
Le directeur ou chef de service intéressé;
Le chef du bureau des personnels intéressés;
Trois auxiliaires sur contrat de la même catégorie que celle de l'agent en cause.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 2. — Pour l'application de cette mesure, les auxiliaires sur contrat du ministère de l'industrie et du commerce sont classés dans les catégories ci-après:

Hors barème et hors catégorie;
1re catégorie;
2e catégorie;
3e catégorie.

Art. 3. — Le conseil de discipline a des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants. Les membres suppléants ne peuvent siéger que lorsqu'ils remplacent des membres titulaires. Les membres du conseil de discipline sont désignés pour une période de deux ans. Leur mandat peut être renouvelé.

Lors du renouvellement du conseil de discipline, les nouveaux membres entrent en fonctions au plus tard à l'expiration du délai de quinze jours qui suit la proclamation du résultat des élections.

Art. 4. — Les élections au conseil de discipline ont lieu quatre mois au plus et quinze jours au moins avant la date d'expiration du mandat des membres en exercice.

Art. 5. — Sont électeurs, au titre du conseil de discipline, tous les auxiliaires sur contrat du ministère de l'industrie et du commerce en position d'activité ou en congé rémunéré à la date des élections.

Art. 6. — Sont éligibles tous les auxiliaires sur contrat en position d'activité ou en congé rémunéré ayant terminé leur stage probatoire à la date des élections.

Sont exclus des listes de candidature les auxiliaires sur contrat qui ont été frappés d'un blâme avec inscription au dossier ou d'une rétrogradation d'échelon, à moins qu'ils n'aient été amnistiés ou relevés de leur peine après cinq ou dix ans, suivant le cas.

Art. 7. — Chaque liste de candidats doit porter obligatoirement, pour chacune des quatre catégories mentionnées à l'article 2, où elle entend être représentée, les noms au moins de six agents de cette catégorie.

Les listes doivent être déposées au moins trois semaines avant la date fixée pour les élections, et porter le nom d'un agent exerçant ses fonctions à Paris et habilité à représenter les candidats dans toutes les opérations électorales, notamment pour l'exercice du choix prévu à l'article 12.

Le dépôt de chaque liste doit en outre être accompagné d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.

Aucune liste ne peut être déposée ou modifiée après la date limite visée ci-dessus.

Si, après cette date, des candidats inscrits sur une liste sont reconnus inéligibles ou remettent leur démission, la liste intéressée est considérée comme n'ayant présenté aucun candidat pour le grade correspondant.

Toutefois, lorsque la démission a eu lieu pour cas de force majeure, ou si le fait motivant l'inéligibilité est intervenu après la date limite prévue pour le dépôt de la liste, le candidat défaillant peut être remplacé sans qu'il y ait lieu de modifier la date des élections.

Art. 8. — Les bulletins de vote sont établis d'après un modèle type fourni par la direction de l'administration générale. Ils sont remis au chef du bureau de vote en nombre au moins égal, pour chaque liste, au nombre des électeurs. Ils sont transmis par les soins de la direction de l'administration générale aux agents admis à voter par correspondance par application de l'article 10 du présent arrêté.

Art. 9. — Le dépouillement des bulletins de vote est effectué immédiatement après le scrutin par le bureau de vote dont la composition est la suivante:

Le chef du bureau des personnels techniques ou son représentant, président;

Un secrétaire;

Un délégué de chaque liste en présence.

Art. 10. — Les opérations électorales se déroulent publiquement dans les locaux du ministère de l'industrie et du commerce et pendant les heures de service.

Le vote a lieu au scrutin secret et sous enveloppe.

Dans la limite du nombre des candidats à élire pour chaque catégorie, les électeurs peuvent voter pour les candidats de cette catégorie appartenant à des listes différentes.

En ce qui concerne les agents en fonction dans les services de province, le vote a lieu par correspondance. Les électeurs qui ne pourraient pas assister aux élections peuvent également voter par correspondance.

Art. 11. — Le bureau de vote détermine:

Le nombre de voix obtenu par chaque candidat;

Le nombre total de voix obtenu par chaque liste;

Le nombre moyen de voix obtenu par chaque liste.

Le nombre total de voix obtenu par chaque liste s'obtient en additionnant les suffrages acquis à chaque candidat ayant fait acte de candidature au titre de cette liste. Le nombre moyen de voix obtenu par chaque liste s'obtient en divisant le nombre total des suffrages acquis par chaque liste par le nombre de représentants titulaires et suppléants à élire pour l'ensemble des catégories.

Il détermine également le quotient électoral en divisant le nombre total des suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire pour l'ensemble des catégories.

Lorsqu'une liste comporte plus de candidats qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, les suffrages recueillis par chaque candidat et portés au compte individuel de chacun d'eux, n'entrent en compte, pour l'établissement du nombre total des voix obtenues par chaque liste dans les conditions fixées aux alinéas précédents, que jusqu'à concurrence des suffrages recueillis par un nombre maximum de candidats égal à celui des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. La détermination des candidats dont les suffrages seront seuls retenus pour ce calcul a lieu dans l'ordre du nombre des suffrages qu'ils ont obtenus.

Art. 12. — La désignation des membres titulaires est effectuée de la façon suivante:

Nombre total de sièges de représentants titulaires attribués à chaque liste:

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre moyen de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant éventuellement à pourvoir sont attribués suivant la méthode de la plus forte moyenne. Cette règle consiste à confier successivement les sièges à celle des listes pour laquelle la division du nombre des suffrages de liste recueillis par le nombre des sièges qui lui ont été déjà conférés, plus un, donne le plus fort résultat, sans que le nombre de sièges de représentants titulaires attribués à une liste puisse être supérieur à la moitié du nombre des candidats qu'elle a présentés;

Fixation des grades dans lesquels les listes ont des représentants titulaires:

La liste ayant droit au plus grand nombre de sièges choisit la catégorie dans laquelle elle désire se voir attribuer le premier siège auquel elle peut prétendre.

Les listes suivantes ayant également droit à au moins un siège choisissent ensuite, dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenu par chacun d'elles, la catégorie dans laquelle elles désirent se voir attribuer leur premier siège.

Les listes ayant obtenu plus d'un siège sont ensuite appelées dans le même ordre à pourvoir leur deuxième siège.

Toutefois, l'application des règles qui précèdent ne peut avoir pour effet de permettre à une liste d'empêcher par son choix une autre liste d'obtenir le nombre de sièges auquel elle a droit dans les catégories pour lesquelles elle avait présenté des candidats.

Il est procédé de même pour tous les sièges à pourvoir.

Lorsque la procédure prévue ci-dessus n'a pas permis à une ou plusieurs listes de pourvoir tous les sièges qui lui ont été attribués, ces sièges sont attribués à la liste qui, pour les catégories dont les représentants restent à désigner, a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Dans l'hypothèse où aucune liste n'a présenté de candidats pour une catégorie, les représentants de cette catégorie sont désignés par voix de tirage au sort parmi les agents de la catégorie considérée, en fonctions à Paris. Si les agents ainsi désignés n'acceptent pas leur nomination, les sièges vacants des représentants du personnel sont attribués à des représentants de l'administration;

Désignation des représentants titulaires de chaque grade:

Pour chacune des catégories choisies par une liste, le candidat figurant sur cette liste qui, pour la catégorie considérée, a obtenu le plus grand nombre de suffrages, est proclamé élu. En cas d'égalité du nombre de voix obtenu par les agents d'une même catégorie figurant sur une même liste, la désignation du candidat élu est faite dans l'ordre de présentation sur la liste.

Cas particuliers:

Dans le cas où deux listes ont la même moyenne, et où il ne reste qu'un siège à pourvoir, ledit siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages. Si les deux listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué à celui des candidats figurant sur l'une de ces deux listes qui a obtenu le plus grand nombre de voix. Si plusieurs candidats de ces deux listes ont obtenu le même nombre de voix, le plus âgé d'entre eux est proclamé élu.

Art. 13. — Il est attribué à chaque liste et pour chaque catégorie un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants élus au titre de cette liste pour la représentation de la catégorie considérée.

Les candidats sont proclamés élus en qualité de représentants suppléants dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenu par chacun d'eux. En cas d'égalité du nombre de voix, la désignation est faite dans l'ordre de présentation sur la liste.

Art. 14. — Un procès-verbal des opérations électorales est établi par le bureau de vote et immédiatement transmis au ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 15. — Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant le ministre de l'industrie et du commerce, sauf recours au conseil d'Etat.

Art. 16. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef adjoint du cabinet,
PIERRE MICHAUX.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 52-945 du 8 août 1952 modifiant le décret n° 50-1088 du 30 août 1950 fixant les modalités de payement de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1950-1951.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le texte annexé au décret de codification du 23 novembre 1937 relatif à l'office national interprofessionnel du blé, modifié et complété par les textes subséquents;

Vu le décret n° 50-1088 du 30 août 1950 fixant les modalités de payement de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1950-1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les deux premiers alinéas du deuxième paragraphe de l'article 7 du décret n° 50-1088 du 30 août 1950 sont modifiés comme suit:

« 2° Aux meuniers et aux fabricants de semoules une prime de magasinage décomptée à raison de 10 F par quintal et par quinzaine, pour chaque établissement, sur la partie de son stock de céréales panifiables, de farines et de semoules destinées à la consommation humaine, existant à la fin de la journée le 15 et le dernier jour de chaque mois, à l'exclusion des

grains et des farines d'échange et excédant son écrasement normal en céréales panifiables de commerce tel qu'il résulte pour les meuniers des formules de répartition établies par l'office national interprofessionnel des céréales et, pour les fabricants de semoule, de la moyenne mensuelle des quantités de blé triturées au cours des trois dernières campagnes.

« Pour la détermination des stocks, les quantités de farines et les semoules détenues par les meuniers et les fabricants de semoules sont converties en blé, compte tenu du taux d'extraction ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 8 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration centrale.

TABLEAU D'AVANCEMENT

DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS CHEFS DE GROUPE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER POUR L'ANNÉE 1952

Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjoint administratif chef de groupe:

1 M. Guenin (Clément).
2 Mlle Flize (Jeanne).
3 Mme Isnardon (Mauricette), détachée.
4 Demarais (Gabrielle).
5 Mlle Fontaine (Lucienne).
6 Laporte (Jacqueline).
7 M. Ocquidant (Pierre).
8 Mme Kervegant (Thérèse).
9 M. Chatagnier (Alexis).
10 Mlle Peres (Simone).
11 M. Courtiau (Jean), détaché
12 Mlle Krantz (Thérèse), détachée.
13 Mme Wallez (Marguerite).
14 M. Augagneur (Pierre).

PROMOTIONS

Par arrêté du 4 août 1952:

Sont promus adjoints administratifs chefs de groupe à compter du 1er janvier 1952:

Au 4e échelon.

M. Guenin (Clément) (ancienneté conservée: néant).
M. Ocquidant (Pierre) (ancienneté conservée: néant).
M. Chatagnier (Alexis) (ancienneté conservée: néant).
Mlle Kranz (Thérèse) (détachée) (ancienneté conservée: néant).

Au 3e échelon.

Mlle Flize (Jeanne) (ancienneté conservée: néant).
Mme Demarais (Gabrielle) (ancienneté conservée: néant).
Mme Kervegant (Thérèse) (ancienneté conservée: néant).

Au 1er échelon.

Mme Isnardon (Mauricette) (détachée) (ancienneté remontant au 1er janvier 1951).
Mlle Fontaine (Lucienne) (ancienneté remontant au 16 août 1950).
Mlle Laporte (Jacqueline) (ancienneté conservée: néant).
Mlle Peres (Simone) (ancienneté conservée: néant).
M. Courtiau (Jean) (détaché) (ancienneté remontant au 1er janvier 1951).

Est constaté le passage d'échelon suivant dans le grade d'adjoint administratif chef de groupe:

Au 2e échelon.

Mlle Fontaine (Lucienne), à compter du 16 août 1952.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 août 1952, MM. Foreslier (Jean) et Vidal (Prosper), chefs de travaux stagiaires des laboratoires des services de l'agriculture outre-mer, ont été nommés chefs de travaux de 3e classe pour compter du 1er juillet 1951, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Officiers de port.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 août 1952, l'honorariat du grade de capitaine de port de la France d'outre-mer a été conféré à M. Moncomble (René), capitaine de port de 1re classe en retraite.

Ports et rades.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 août 1952, ont été inscrits au tableau d'avancement complémentaire de l'année 1952 du personnel du cadre général des ports et rades de la France d'outre-mer:

Pour la 2e classe du grade de capitaine de port.

M. Strous (Jacques), capitaine de port de 3e classe.

Pour la 3e classe du grade de capitaine de port.

M. Arviset (Guy), capitaine de port de 4e classe.

Pour la 3e classe du grade de lieutenant de port.

M. Jehl (Jean-Paul), lieutenant de port de 4e classe.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 août 1952, ont été promus dans le cadre général des ports et rades de la France d'outre-mer, pour compter des dates indiquées ci-après, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

A la 2e classe du grade de capitaine de port.

(Pour compter du 1er octobre 1952.)

M. Strous (Jacques) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 27 jours).

A la 3e classe du grade de capitaine de port.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Arviset (Guy).

A la 3e classe du grade de lieutenant de port

(Pour compter du 1er octobre 1952.)

M. Jehl (Jean-Paul).

Mines.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 août 1952, M. Beaudouard (Guy), ingénieur adjoint de 2e classe des mines de la France d'outre mer, en service à Madagascar, actuellement en congé en France, a été placé dans la position de mission en France pendant une période d'un mois et demi, à compter du 17 septembre 1952, en vue de: 1° prendre contact avec les industries utilisant le mica; 2° visiter dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais des laveries modernes et plusieurs fosses dans lesquelles il est fait usage de l'électricité pour l'abatage et le chargement; 3° visiter au Maroc sur quelques mines métalliques des chantiers de perforation mécanique et les installations de traitement des minerais.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 juillet 1952, M. Jeudy (Marcel), ingénieur en chef de 1re classe du cadre général des transmissions d'outre-mer, en service au ministère de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en Afrique occidentale française pour compter du 18 juillet 1952, et pour une durée maximum d'un mois, en vue de recueillir sur place des informations sur l'état des travaux engagés pour l'installation des centres radioélectriques du Cap-Vert.

Pendant la durée de sa mission, M. Jeudy, classé au groupe I, aura droit au régime de rémunération prévu par les articles 2 et 15 du décret du 23 juin 1950.

Le traitement de l'intéressé correspondant à la position de service en France restera pendant la durée de sa mission à la charge du budget de l'Etat.

La différence entre ce traitement et le traitement en monnaie locale résultant de l'application de l'article 2 du décret du 23 juin 1950, ainsi que les frais de voyage et les indemnités de mission, seront supportés par le budget de la section générale du F. I. D. E. S. (chap. 152, art. 3).

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 août 1952, l'honorariat du grade d'ingénieur principal des travaux publics de la France d'outre-mer a été conféré à M. Bouchat (Jean), ingénieur principal de 2e classe des travaux publics de la France d'outre-mer en retraite.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 52-948 du 6 août 1952 relatif au contrôle technique des organismes d'habitations à loyer modéré.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi du 24 novembre 1945, et notamment son article 1er, aux termes duquel « les attributions des ministres... sont fixées par décrets rendus en la forme de règlements d'administration publique »;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le contrôle technique des organismes d'habitations à loyer modéré est assumé par le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret, et notamment l'article 31, 2e alinéa, de la loi du 30 janvier 1926.

Art. 3. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 6 août 1952 portant approbation du plan de regroupement des administrations publiques à Albi (Tarn).

Par décret en date du 6 août 1952, pris en application de l'article 3 de la loi de finances n° 47-579 du 30 mars 1947, complété par l'article 103 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947, a été approuvé, tel qu'il figure sur le plan annexé audit décret, le plan de regroupement des services publics de la ville d'Albi (Tarn).

Cabinet du ministre.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 10 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — M. Berthaume (Maurice), ingénieur, est nommé, à compter du 24 juillet 1952, chef de cabinet, en remplacement de M. Goyard (Jean), décédé.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1952.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Délégation de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1952 portant nomination d'un membre du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Berthaume (Maurice), chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique, en particulier, à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire, an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 24 juillet 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1952.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 8 août 1952, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département du Cantal, affectés du coefficient de base 17,80 établi en valeur mars 1952.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de juin 1952 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de mai 1952, le coefficient fixé par l'arrêté du 4 mai 1951 rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 4 mars 1949 restent inchangés.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 8 août 1952, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département du Nord, affectés du coefficient de base 20,20 établi en valeur avril 1952.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de juillet 1952 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de juin 1952, le coefficient fixé par l'arrêté du 3 mars 1952 rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Les coefficients d'importance de travaux fixés par l'arrêté du 23 mars 1951 sont modifiés comme suit à compter de la date du présent arrêté:

MONTANTS VALEUR SEINE 1939	COEFFICIENTS d'importance de travaux.
0 à 2 millions	1,00
2 millions à 5 millions	0,98
Au-dessus de 5 millions	0,95

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 8 août 1952, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département du Puy-de-Dôme, affectés du coefficient de base 17,80 établi en valeur mars 1952.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de juin 1952 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de mai 1952, le coefficient fixé par l'arrêté du 21 avril 1952 rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 28 décembre 1948 restent inchangés.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 1er août 1952 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ACCORSI (Noël), Bologne (Italie), 13-07-11. — 10116×51—31.

AGU (Michèle), Bagnolo (Italie), 12-12-01. — 3863×37—13.

AGUERO (Juan), Vedar (Espagne), 28-02-20. — 11900×51—39.

ALECHKINE (Jean), Odessa (Russie), 30-03-01. — 7157×51—75.

ALESCH (Lucien), Hettange-Grande (Moselle), 10-12-31. — 21139×51—57.

ALMENDRA (Celestino), Braganca (Portugal), 12-05-01. — 31886×18—75.

ALVAREZ (Antoine), Pobla de Masaluca (Espagne), 13-02-28. — 8060×51—66.

ALVAREZ (Sergio), Del Astillero (Espagne), 15-06-10. — 18169×17—61.

ANTONIO (Joseph), Vilanant (Espagne), 14-11-23. — 4195×52—66.

ASSENZA (Antoine), Monaco (Principauté), 11-08-26. — 20711×50—06.

AYALA (Gines), Totana (Espagne), 27-07-01. — 663×51—13.

AYALA, née GARCIA, Vall de Alba (Espagne), 02-12-12. — 663×51—13.

BACH (Jose), Coll de Nargo (Espagne), 06-12-29. — 5602×52—82.

BAIDER (Ervin), Cernauti (Roumanie), 26-08-19. — 16067×51—59.

BALDISSERI (Enrico), Benevento (Italie), 16-07-02. — 30196×16—75.

BALDISSERI, née CAPELLO, Aubervilliers (Seine), 11-07-00. — 30196×16—75.

BARBERA (Jean), Amposta (Espagne), 04-10-11. — 3291×52—82.

BASCONTE (Jean), Santa Coloma de Gramanet (Espagne), 19-08-21. — 2163×10—69.

BATLLE (Nicanor), Palabrugell (Espagne), 14-02-02. — 3939×10-17.

BEHAEGHEL (Jean), Ixelles (Belgique), 18-01-31. — 20492×51—59.

BELLOTTO (Antoine), Lamon (Italie), 12-06-11. — 10207×51—71.

BELLOTTO, née SCABURRI, Pornico Al Serio (Italie), 26-12-19. — 10207×51—71.

BERGOIN (Theophile), Sauze d'Oulx (Italie), 19-03-91. — 2979×51—69.

BERNASCONI (Pietro), Olgiate Comasco (Italie), 20-09-02. — 661×51—51.

BERNASCONI, née MAINO, Figliaro (Italie), 12-10-01. — 661×51—51.

BLANCONNIER, née GONTERO, Revello (Italie), 18-02-22. — 4328×52—17.

BONIFACE (Auguste), Saint-Denis (Italie), 12-01-28. — 5359×52—75.

BONNEIL, née DELFINO, Buenos Aires (Argentine), 28-07-03. — 301710×11—13.

BONZI (Angelo), San Gallo (Italie), 01-07-07. — 5678×51—01.

BONZI, née PIANETTI, San Gallo (Italie), 22-06-23. — 5678×51—01.

BORILLO (Ermenegildo), Birkenkain (Allemagne), 30-10-08. — 3115×37—13.

BOSCH (Jose), Barcelone (Espagne), 13-03-15. — 3989×51—66.

BOSCH, née GARCIA, Gador (Espagne), 18-08-20. — 3989×51—66.

BOTAS (Justo), Mieres (Espagne), 23-01-32. — 3557×52—75.

BREDA (Narcisse), Spilimbergo (Italie), 11-01-21. — 12600×51—57.

BRUSAMARELLO (Arciso), Rotzo (Italie), 23-07-27. — 22181×50—02.

BRZEZINSKI (Ladislas), Herlen (Allemagne), 07-02-15. — 19310×51—59.

BRZEZINSKI, née WAWRZYNIAK, Herne (Allemagne), 24-05-18. — 19310×51—59.

BULAK (Joseph), Lipie (Pologne), 15-02-12. — 4650×51—67.

BULAK, née MOZDZEN, Lipie (Pologne), 28-05-15. — 4650×51—67.

CALVO (Damian), Undes de Lerda (Espagne), 07-05-27. — 10718×51—61.

CANTON (Salvador), Grenade (Espagne), 25-01-22. — 135×51—63.

CAPEZZONE (Joseph), Roccaseca (Italie), 17-06-96. — 25618×38—69.

CAPEZZONE, née REZZA, Roccasecca (Italie), 06-03-98. — 25618×38—69.

CAPPO (Jean), San Giusto Canavese (Italie), 28-11-08. — 1181×51—69.

CAPUANO (Clemente), Bacoli (Italie), 05-05-08. — 23127×37-91.

CARVALHO (Antonio), Famalicao (Portugal), 25-10-97. — 19561×50—78.

CASADABAN (Emiliano), Sestao (Espagne), 08-02-26. — 1750×51—78.

CASTALDI (Mamante), Cavaglio d'Agogna (Italie), 22-05-95. — 15512×50—10.

CERUTI (Walter), Bordighera (Italie), 14-02-31. — 5150×51—83.

CISCATO (Alessandro), San Pietro in Gu (Italie), 28-10-20. — 20173×50—31.

CISCATO, née PANIZZUTTI, Golega di San Urbano (Italie), 05-07-23. — 20173×50—31.

CORRADINI (Camille), Côme (Italie), 02-05-01. — 35919×31—38.

CORRADINI, née STECCA, Vedelago (Italie), 27-01-01. — 35919×31—38.

COSCUJUELA (Julien), Huerta de Vero (Espagne), 19-07-11. — 2960×51—31.

COSTA (André), Massanet de Cabrenys (Espagne), 11-06-18. — 8028×51—66.

CUBERES (Antonio), Barcelone (Espagne), 21-01-11. — 8880×51—11.

CUSSIGH (Silvio), Genève (Suisse), 12-07-32. — 3929×52—02.

D'ALEO (Giuseppe), Gela (Italie), 05-06-97. — 808×52—96.

D'ALEO, née GRECO, Gela (Italie), 02-01-03. — 808×52—96.

DA COSTA (José), Aboni (Portugal), 11-11-06. — 22115×50—82.

DA SILVA (Manuel), Santiais (Portugal), 17-10-12. — 20132×50-16.

DALMAU (José), Gérone (Espagne), 09-11-06. — 7999×51—66.

DALMAU, née ROSELL, Tarrasa (Espagne), 13-09-06. — 7999×51—66.

DANESI (Emile), Villa d'Ogna (Italie), 26-08-29. — 1731×51—78.

DECKMYN (Petrus), Ypres (Belgique), 29-01-12. — 32187×31—15.

DEL BINO (Giovanni), Marliana (Italie), 25-07-00. — 13205×15—07.

DEL BINO, née DEL TERRA, Altopascio (Italie), 18-08-12. — 13205×15—07.

DEPCZYNSKI (François), Zagorze (Pologne), 17-12-21. — 332×51—76.

DERDERIAN (Yeznik), Souchekir (Asie Mineure), 15-02-10. — 3906×51—69.

DERDERIAN, née LARDJIAN, Palou (Asie Mineure), 00-00-12. — 3906×51—69.

DI BARTOLOMEO (Maximin), Prata d'Ansidonia (Italie), 20-09-08. — 211×51—57.

DI BARTOLOMEO, née COSTANZI, Prata d'Ansidonia (Italie), 05-09-17. — 211×51—57.

DOMANSKI (Joseph), Glagowice (Pologne), 01-12-09. — 22715×50—25.

DOMANSKI, née KWIECIEN, Czeslochova (Pologne), 23-02-19. — 22715×50—25.

DOMINGUES (Antonio), Feira (Portugal), 30-11-00. — 11205×51—58.

DOMINGUES, née PEREIRA, Feira (Portugal), 16-03-99. — 11205×51—58.

DRABIK (Atanazy), Zawadka (Pologne), 03-02-01. — 30360×39—51.

DRABIK, née DRABIK, Zawadka (Pologne), 22-12-02. — 30360×39—51.

DRESZER (Edouard), Kolonja Poremby (Pologne), 05-05-01. — 22810×38—59.

DRZEWIECKI (Théodore), Winno (Pologne), 03-11-00. — 5116×51—27.

DRZEWIECKI, née ZUCHOWICZ, Janczowa (Pologne), 01-06-03. — 5116×51—27.

DZIANDZIALOWSKI (Jozef), Baluszowce (Pologne), 25-05-25. — 1767×51—75.

FE, née DERKACZ, Posada (Pologne), 02-02-05. — 9297×19—03.

FEDRIGO (Roman), Oderzo (Italie), 03-08-12. — 8358×51—32.

FEDRIGO, née NERVO, Monfumo (Italie), 30-06-28. — 8358×51—32.

FEHER (Joseph), Vasarosnameny (Hongrie), 22-01-23. — 516×52—57.

FERREIRA-NOVO (Manuel), Cucujaes (Portugal), 15-05-20. — 3×51—61.

FERRER (Joaquin), Redovan (Espagne), 31-05-22. — 25979×18—78.

FILOSEK (Wladyslaw), Wisniowki (Pologne), 11-01-18. — 22633×50—59.

FINZY (Isaac), Razgrad (Bulgarie), 15-07-28. — 13180×51—69.

FONTANELLA (Louis), Rezzano (Italie), 15-03-07. — 351×51—17.

FONTANELLA, née PALADINI, San Polo de Piave (Italie), 17-09-09. — 351×51—17.

GABORIN (François), Rosa (Italie), 15-12-15. — 8317×51—87.

GABORIN, née MAZZARIOL, Ponte di Piave (Italie), 26-07-13. — 8317×51—87.

GAJDA (Adalberi), Debowa (Pologne), 05-01-06. — 21915×50—15.

GAJDA, née KACZKA, Jodlowa (Pologne), 09-05-13. — 21915×50—15.

GALIA (Vicente), Alcanar (Espagne), 07-08-15. — 7328×51—31.

GALIANA (Salvador), Callosa de Ensarria (Espagne), 26-06-20. — 1956×51—91.

GALIANA, née BOTELLA, Benidorm (Espagne), 08-06-22. — 1956×51—91.

GALLICET (Auguste), Turin (Italie), 18-01-31. — 7728×51—13.

GALUSZKA (Ladislas), Prowalka (Pologne), 10-03-05. — 7890×51—59.

GALUSZKA, née GODZICKI, Zydy (Pologne), 17-05-11. — 7890×51—59.

GARCIA (Gines), Carrucha (Espagne), 01-01-30. — 11257×51—02.

GARCIA (Antonio), Alhama (Espagne), 01-01-93. — 3919×51—13.

GARCIA (Aristides), Bilbao (Espagne), 19-02-32. — 3632×51—03.

GARCIA (Manuel), Cabanaquinta (Espagne), 06-09-09. — 22612×50—65.

GARCIA, née LUZON, Tobarra (Espagne), 20-02-12. — 22612×50—65.

GARIBIANS (Lidia), Rostov-sur-le-Don (Russie), 15-09-27. — 21642 x 50—13.

GAUVAIN, née SEVCIKOVA, Strasice (Tchécoslovaquie), 05-11-18. — 25 x 51—61.

GHIRONI (Michel), Bagnone (Italie), 31-10-97. — 6317 x 35—06.

GIAMPICCOLO (Salvatore), Ragusa (Italie), 26-12-95. — 20117 x 10—93.

GIANESINI, née CUMER, Vallarsa (Italie), 12-02-01. — 8637 x 51—46.

GIRONA (Antoine), Bejar (Espagne), 31-03-00. — 10318 x 51—81.

GIRONA, née PEREZ, Lubrin (Espagne), 15-06-05. — 10318 x 51—81.

GLARIA (Florentino), Isuere (Espagne), 16-10-02. — 6887 x 51—61.

GLARIA, née MARTIN, Lobera de Onsella (Espagne), 17-06-03. — 6887 x 51—61.

GOLDBERG (Chuna), Rozana (Pologne), 00-00-96. — 14635 x 51—75.

GOLDBERG, née CHAMLIEVA, Sofia (Bulgarie), 00-00-00. — 14635 x 51—75.

GOMEZ (Francisco), Nerva (Espagne), 17-03-18. — 23580 x 18—75.

GRABARZ, née SUSS, Radomysl (Pologne), 21-12-09. — 1789 x 51—78.

GRABOWSKI (Etienne), Strassenheim (Allemagne), 21-01-22. — 11216 x 54—57.

GRESELIN (Grégoire), Schio (Italie), 30-08-99. — 23192 x 50—38.

GRESELIN, née LIVRIERI, Corato (Italie), 28-01-06. — 23192 x 50—38.

GRYSON (Maurice), Comines (Belgique), 03-06-08. — 23599 x 39—59.

GRZYWACZYK (André), Kobylin (Pologne), 23-11-05. — 7549 x 51—42.

GRZYWACZYK, née WISNIEWSKA, Elckel (Allemagne), 26-11-11. — 7549 x 51—42.

GUILLAUMAS (Martin), Saint-André-de-Valdelbach (Espagne), 14-05-05. — 19930 x 50—66.

GUILLAUD, née GOBATTO, Concordia Sagittaria (Italie), 15-09-22. — 6947 x 52—38.

GUILLAUMAS, née DELOS, Mollo (Espagne), 25-01-02. — 19930 x 50—66.

GURUNLIAN (Sarkis), Cesarée (Asie-Mineure), 14-08-92. — 39985 x 38—78.

GURUNLIAN, née POLTANIAN, Smyrne (Turquie), 15-05-07. — 39985 x 38—78.

HERNANDO (Saturnino), Aldehorno (Espagne), 16-10-04. — 23115 x 50—31.

HERNANDO, née UNZURRUNZAGA, Bilbao (Espagne), 26-11-07. — 23115 x 50—31.

HOFFMANN (Maximilien), Bozewola (Pologne), 23-03-06. — 4896 x 51—57.

HOFFMANN, née MARCINIAK, Stary Bialcz (Pologne), 28-06-07. — 4896 x 51—57.

HOLAS (Jean), Lubiecz (Pologne), 06-11-06. — 10638 x 51—10.

HOLAS, née SLONINA, Trzebuska (Pologne), 19-01-12. — 10638 x 51—10.

JACQUEMIN (Albert), Jalhay (Belgique), 29-03-19. — 11237 x 51—59.

JANIAK (Janine), Biskupnice (Pologne), 27-03-29. — 8107 x 52—51.

JANIKOWSKI (Wladislas), Faynow (Pologne), 13-09-13. — 10577 x 51—32.

JANIKOWSKI, née SINICO, Telve (Italie), 21-08-22. — 10577 x 51—32.

JAREMKOWICZ (Jean), Chlewczany (Pologne), 21-07-07. — 12150 x 54—59.

JAREMKOWICZ, née CHOMYN, Chlewczany (Pologne), 22-09-01. — 12150 x 51—59.

JEDRASZAK (Joseph), Gelsenkirchen (Allemagne), 14-02-14. — 15866 x 37—62.

JEDRASZAK, née REGULSKI, Habinghorst (Allemagne), 08-02-18. — 15866 x 37—62.

JUAN (José), Albalate (Espagne), 01-07-21. — 23171 x 50—11.

KASBARIAN (Kassar), Beyrouth (Syrie), 15-12-20. — 271 x 54—69.

KAVAZIAN (Carabet), Eski Chehir (Asie-Mineure), 00-00-08. — 27749 x 47—13.

KAVAZIAN, née MIKAELIAN, Salonique (Grèce), 15-08-22. — 27749 x 47—13.

KERHLO (Antoine), Varsovie (Pologne), 18-08-16. — 4590 x 49—68.

KHATCHADOURIAN (Garabed), Karpouth (Asie-Mineure), 05-03-04. — 12230 x 54—69.

KHATCHADOURIAN, née AMOUDJAYAN, Malatia (Asie-Mineure), 15-03-07. — 12230 x 54—69.

KIELTYKA (Joseph), Swierczyna (Pologne), 16-09-03. — 19600 x 38—75.

KINNAER (Léo), Haekendover (Belgique), 30-05-16. — 5348 x 52—27.

KOLATA (Etienne), Chelmce (Pologne), 29-08-17. — 19719 x 50—57.

KOLATA, née SOKAL, Grosslatzkow (Pologne), 26-05-21. — 19719 x 50—57.

KOLERSKI (Stanislas), Gabervice (Pologne), 07-05-09. — 21194 x 50—57.

KOLERSKI, née OPYDO, Myslenice (Pologne), 12-06-21. — 21194 x 50—57.

KOWALSKI (Edouard), Plock (Pologne), 16-10-15. — 2038 x 51—80.

KOWALSKI, née GRAF, Schneisingen (Suisse), 01-12-21. — 2038 x 51—80.

KRYGIER (Serge), Etterbeck (Belgique), 13-06-28. — 10016 x 52—33.

LAGUNILLA (Angel), Santander (Espagne), 11-09-12. — 20202 x 50—31.

LAGUNILLA, née GONZALEZ, Castiello (Espagne), 18-05-12. — 20202 x 50—31.

LANGNER (Marian), Koscian (Pologne), 28-01-22. — 20226 x 10—77.

LANGNER, née JAKUBOWSKA, Pyzdry (Pologne), 21-12-17. — 20226 x 40—77.

LARDIERE, née SZCZEPIAK, Koniuszki (Pologne), 01-04-21. — 1506 x 51—38.

LAURENT, née PESCE, Francofonte (Italie), 08-12-22. — 8577 x 52—75.

LAVANDERA (Angel), Villaviciosa (Espagne), 21-12-04. — 3859 x 51—71.

LAVANDERA, née MIRANDA, Cabranes (Espagne), 02-05-00. — 3859 x 51—71.

LEMORT, née SURIWA, Sucha Wola (Pologne), 10-12-15. — 11589 x 51—62.

LERCARI, nee FIESCHI, Vallecrosia (Italie) 11-11-05. — 689 x 12—66.

LESAINI, née SCHMITZ, Clervaux (Luxembourg), 02-06-14. — 8237 x 52—78.

LESCHIUTTA (Domenico) Valvasone (Italie), 26-08-98. — 23380 x 50—69.

LESCHIUTTA, née PASUTTO, Valvasone (Italie), 05-09-04. — 23380 x 50—69.

LESSELBAUM, née WOLMARK, Jakubil (Pologne), 00-00-05. — 5770 x 51—75.

LEWANDOWSKI (Pierre), Punitz (Pologne), 16-02-05. — 10088 x 51—62.

LEWANDOWSKI, née MUSIELAK, Holten (Allemagne), 23-08-09. — 10088 x 51—62.

LISIECKI (Zygmunt), Wola Nakonowska (Pologne), 03-11-27. — 7660 x 51—21.

LLOPIS (Antonio), Benlopa (Espagne), 05-08-04. — 9595 x 50—65.

LLOPIS, née PASCUAL, Valladolid (Espagne), 15-10-09. — 9595 x 50—65.

LOMBERGET née BANDEL, Allmendshoffen (Allemagne), 04-03-23. — 7397 x 51—78.

LONGO (Luciano), Rovolon (Italie), 13-10-31. — 1966 x 51—75.

LONGO (Sergio), Arzignano (Italie), 30-01-27. — 3111 x 52—30.

LONGO, née ZARANTONELLO, Nogarole (Italie), 09-01-23. — 3111 x 52—30.

LOPOUKHINE (Michel), Tioumen (Russie), 01-05-18. — 5377 x 37—75.

LORENZ (Etienne), Golina (Pologne), 20-03-20. — 21773 x 50—62.

LUCZAK (François) Ickern (Allemagne), 28-08-13. — 47329 x 38—59.

LUCZAK, née OSTOJAK, Castrop Rauxel (Allemagne), 22-05-13. — 47329 x 38—59.

LUVISI (Rino), Pieve Fosciana (Italie), 11-07-23. — 764 x 51—13.

LYTOWEC (André), Walawa (Pologne), 16-11-12. — 21 x 51—51.

LYTOWEC, née BREGIN, Dussowice (Pologne), 17-10-14. — 21 x 51—51.

MACIUK (Jean), Nienowice (Pologne), 11-09-06. — 15987 x 37—67.

MALACHIN (Armand), Ponso (Italie), 17-03-29. — 861 x 51—83.

MARCHETTO, née TORRESANI, Cles (Italie), 10-11-03. — 21031 x 50—75.

MARCUCCI (Gabriel), Citta di Castello (Italie), 06-03-31. — 3587 x 52—06.

MARELLI, née CASALI, Saint-Marin (République), 10-06-01. — 7809 x 52—75.

MARIANI (Sante), Mondavio (Italie), 16-01-07. — 17213 x 10—57.

MARQUEZ (Bartolome), Cuevas (Espagne), 05-02-99. — 10312 x 50—13.

MARQUEZ, née DE HARO, Cuevas (Espagne), 22-12-08. — 10312 x 50—13.

MARTINEZ (Francisco), Velez Rubio (Espagne), 06-05-17. — 11120 x 54—22.

MARTINI (Alvaro), Santa Croce (Italie), 01-12-07. — 7669 x 51—13.

MARTINI (Giuseppe), Monteroseo Grana (Italie), 29-07-23. — 9300 x 51—73.

MARTINI, née BELTRAMO, Mar del Plata (Argentine), 30-05-02. — 7669 x 51—13.

MASINI (Giuseppe), Gragnano (Italie), 05-01-02. — 16708 x 40—78.

MASINI, née BIANCHI, Costa Volpino (Italie), 18-12-12. — 16708 x 40—78.

MAZZOLO (Oreste), Bertiolo (Italie), 25-01-22. — 21291 x 50—31.

MAZZOLO, née TAPPARO, Villanova (Italie), 27-05-23. — 21291 x 50—31.

MAZZORAN (Ottavio), Pieve d'Alpago (Italie), 06-07-08. — 3086 x 38—75.

MAZZORAN, née BATTISTEL, Pieve d'Alpago (Italie), 30-01-07. — 3086 x 38—75.

MENDES (Joaquim), Santiago (Portugal), 25-06-00. — 10058 x 51—76.

MERIVOI, née BRUNIER, Fenis de Mus (Italie), 02-01-27. — 8890 x 51—75.

MILIONI (Mariano), Monte San Giovanni (Italie), 30-03-07. — 8939 x 36—69.

MINCONE (Antoine), Tollo (Italie), 30-11-25. — 22112 x 49—13.

MINETTO (Natale), Martina Olba (Italie), 22-12-98. — 6150 x 51—02.

MINETTO, née ZUNINO, Tiglieto (Italie), 03-08-00. — 6150 x 51—02.

MIOTTO (Guerino), Saint-Léger-des-Aubées (Eure-et-Loire), 25-01-26. — 1122 x 51—38.

MISMETTI (Louis), Genève (Suisse), 17-12-99. — 20338 x 49—75.

MONCHIO (Laurent), Oliva (Espagne), 04-02-03. — 35928 x 36—91.

MONCHIO, née PEREZ, Sella (Espagne), 31-03-05. — 35928 x 36—91.

MONTES, née SANCHEZ, Requena (Espagne), 27-11-09. — 16258 x 51—46.

MONTICELLI (René), Fiumalbo (Italie), 22-01-12. — 9237 x 51—93.

MROCZKOWSKI (Bronislaw), Zurawice (Pologne), 20-02-04. — 861 x 51 16.

MROCZKOWSKI, née KWIATKOWSKA, Chalnie (Pologne), 09-10-12. — 861 x 51—16.

MUZZOLINI (Anselme), Magnano (Italie), 05-08-09. — 15827 x 38—69.

MYSZKA (Casimir), Turbia (Pologne), 05-02-23. — 8983 x 51—76.

NADASDI (Stéphane), Dunapataj (Hongrie), 16-12-00. — 13969 x 40—59.

NADASDI, née MOLNAR, Papa (Hongrie), 21-05-00. — 13969 x 40—59.

NASSE, née SCHIRRA, Vielle-Verrerie (Moselle), 19-03-83. — 13420 x 51—57.

NATHAN (André), Luxembourg, 15-01-28. — 23203 x 50—38.

NERI (Antoine), Saint-Etienne (Loire), 10-01-23. — 11519 x 50—75.

NETTER (Edmond), Dalhausen (Allemagne), 07-03-18. — 10148 x 51—62.

NETTER, née KOWNACKA, Bagienice (Pologne), 13-05-25. — 10148 x 51—62.

NEU (Emma), Strasbourg (Bas-Rhin), 30-08-11. — 3330 x 51—67.

OHANESSIAN (Jacques), Brousse (Turquie), 15-08-22. — 17772 x 50—24.

OLBRICH (Antonin), Podoli (Tchécoslovaquie), 03-08-23. — 23135 x 50—67.

OLESZKO (Jean), Markopol (Pologne), 03-06-10. — 7307 x 51—51.

OLESZKO, née ZIENTECKI, Schenwerdorf (Allemagne), 10-02-16. — 7307 x 51—51.

OMELNITSKY (Basile), Mélitopol (Russie), 02-01-85. — 6830 x 52—74.

OMELNITSKY, née VELINSKY, Simféropol (Russie), 31-12-00. — 6830 x 52—74.

ONDREJKA (Thérèse), Topolcanky (Tchécoslovaquie), 25-02-05. — 4558 x 51—76.

PAIONNI, née MARCHETTI, Imola (Italie), 29-04-19. — 6910 x 52—75.

PALACIN (Joseph), Fonz (Espagne), 27-09-13. — 15216 x 10—11.

PALMA (José), Villanueva del Trabuca (Espagne), 11-01-13. — 7330 x 52—78.

PANELLI (Joseph), Plaisance (Italie), 30-07-12. — 1790 x 51—75.

PANOS (Candido), Tudela (Espagne), 24-07-88. — 23109 x 16—76.

PAPAZIAN (Hovannes), Afghado (Turquie), 18-06-06. — 29 x 52—78.

PELLEGRINELLI (Giovanni), Ubiale Clanezzo (Italie), 01-11-30 — 10679 x 51—77.

PEREZ (Fermin), Duenas (Espagne), 11-10-90. — 9258 x 51—11.

PEREZ, née ANTOLIN, Paredes de Nava (Espagne), 22-02-92 — 9258 x 51—11.

PERONI (Sylvain), Crosano di Brentonico (Italie), 25-07-99. — 16740 x 33—38.

PERRIN, née PAPAZIAN, Constantinople (Turquie), 10-02-08. — 260 x 48—69.

PETTARINI (Luigi), Manzano (Italie), 01-11-05. — 581—51—37.

PETTARINI, née NANNI, Marzabotto (Italie), 19-01-03. — 581 x 51—37.

PIANTINI (Alfredo), Castel San Niccolo (Italie), 09-10-94. — 11070 x 51—77.

PIANTINI, née LIPPI, Castel San Niccolo (Italie), 03-12-01. — 11070 x 51—77.

PIASECKI (Antoni), Sulisewice (Pologne), 11-06-17. — 1308 x 52—55.

PIASECKI, née SOLTYSIK, Lopinka (Pologne), 24-06-16. — 1308 x 52—55.

PILISZEK (Wladyslaw), Wola Palezewska (Pologne), 05-12-91. — 10929 x 51—30.

PILISZEK, née SYLWESTRZAK, Wyszograd (Pologne), 25-10-69. — 10929 x 51—30.

PILISZEK (Stephania), Sarny (Pologne), 29-09-28. — 10930 x 51—30.

PLANA, née CASCARRA, Gistain (Espagne), 25-08-92. — 6610 x 51—31.

PLESSZ (Nicolas), Budapest (Hongrie), 15-03-28. — 8312 x 51—75.

POBIELAJEW (Stanislas), Bukholz (Allemagne), 06-08-16. — 32787 x 51—68.

POBIELAJEW, née POLTYNSK, Wola-Wiazowa (Pologne).

POLLIO, née ARANDA, San Pedro del Pinatar (Espagne), 20-09-16. — 13726 x 51—92.

POLVERINI (Donato), Arezzo (Italie), 26-06-30. — 10157 x 51—13.

POSOCCO (Egildo), Caneva (Italie), 07-01-11 — 23183 x 50—17.

POSOCCO, née PORTELLO, Gaiarine (Italie), 23-01-13. — 23183 x 50—17.

POSSAMAI (Marino), Codogne (Italie), 11-03-21. — 39213 x 15—32.

POUSSARD, née CAMPAGNA, Sperlonga (Italie), 01-01-23. — 21456 x 48—34.

PROKOPOVIC, née FILOFF, Dolna Bania (Bulgarie), 04-10-05. — 22868 x 50—76.

PRUDHOMME, née HARABASZ, Wola Zabierzowska (Pologne), 22-05-16. — 20894 x 50—62.

PRZYBYLA (Jean), Recklinghausen (Allemagne), 05-07-21. — 10249 x 51—57.

PUENTEDURA (Raphael), Salobrena (Espagne), 30-10-26. — 20841 x 50—31.

PYCKHOUT (Cyriel), Moerbeke (Belgique), 13-10-14. — 10107 x 51—60.

QUATTRONE (Francesco), Pellaro (Italie), 20-06-96. — 35477 x 38—13.

RAJA (Gines), Mazaron (Espagne), 11-01-25. — 23135 x 50—31.

RAMIREZ (Joaquim), Almodovar del Rio (Espagne), 25-10-11. — 19300 x 51—13.

RAMOS (Juan), Lubrin (Espagne), 10-01-91. — 7507 x 18—59.

RAMOS, née TANGHE, Rumbeke (Belgique), 30-06-86. — 7507 x 18—59.

RATTO (Antonio), Busca (Italie), 17-01-10. — 22501 x 50—62.

RATTO, née FERRERI, Busca (Italie), 17-01-17. — 22501 x 50—62.

RAUFFER (Alois), Point (Bavière), 03-06-26 — 2616 x 50—13.

RECCHIA (Marie), Casalvieri (Italie), 30-01-95. — 8150 x 51—93.

RIBOTTA (Michel), Bagnolo (Italie), 26-11-25. — 622 x 51—65

RIVETTI (Guerino), Bussoleno (Italie), 16-03-12. — 20835 x 50—38.

RODRIGUEZ (Ventura), Mula (Espagne), 25-05-03 — 12794 x 51—13.

ROS (Gaetan), La Union (Espagne), 15-01-28. — 1111 x 51—07.

ROTH (Jean), Amberg (Allemagne), 30-11-21. — 10920 x 51—62.

ROUQUETTE, née GAZZOLA, Fonte (Italie), 27-04-25. — 23112 x 50—82.

ROVIRA (José), Barcelone (Espagne), 23-03-22. — 14633 x 51—92.

RUGGERI (Gino), Traversetolo (Italie), 23-06-23. — 20553 x 50—31.

RUGGERI, née VECCHIATO, Borgorico (Italie), 11-06-23. — 20553 x 50—31.

RUGGI (Anchise), Montefiorino Modena (Italie), 12-03-90. — 86 x 52—20.

RUGGI, née GIGLI, Montefiorino (Italie), 03-08-92. — 86 x 52—20.

SAELEN (Georges), Earls Barton (Angleterre), 21-10-24. — 562 x 51—02.

SAEZ (Luis), Mojacar (Espagne), 03-09-03. — 12168 x 51—75.

SAEZ, née RAMIREZ, Mojacar (Espagne), 06-11-08. — 12168 x 51—75.

SALVI (Pierre), Bolgare (Italie), 05-08-28. — 22191 x 50—30.

SAN AGUSTIN (Alphonse), Huesca (Espagne), 23-01-00. — 22492 x 50—31.

SAN AGUSTIN, née BADIA, Senett (Espagne), 29-03-03. — 22492 x 50—31.

SANTI (Gino), Crocetta (Italie), 04-04-22. — 19115 x 47—03.

SANTINELLI (Alberto), Comano (Italie), 23-09-08. — 18420 x 18—20.

SANTIN (Ricardo), Burmajor (Espagne), 18-10-04. — 891 x 51—12.

SANZ (Pascal), Coiros (Espagne), 08-01-28. — 6119 x 51—17.

SAURA (Diego), Carthagène (Espagne), 22-09-28. — 6387 x 51—69.

SAVOLDELLI (Franco), Rovetta (Italie), 22-08-30. — 1238 x 51—33.

SEGARRA (Enrique), Cati (Espagne), 19-04-29. — 533 x 51—14.

SENSI (Giovanni), Assise (Italie), 17-05-10. — 11820 x 51—17.

SERRA GIL (Félix), Sierra Engarceran (Espagne), 05-04-04. — 123 x 51—06.

SIMAL (Severo), Barcelone (Espagne), 18-04-14. — 15 x 51—78.

SPADA (Louis), Bust (Bas-Rhin), 17-03-08. — 17161 x 51—67.

STEFANNI (Canzio), Pozzolengo (Italie), 15-08-09. — 33247 x 31—69.

STEFANELLO (Antonio), Fossalta de Portogruaro, 12-05-94. — 10316 x 51—69.

STEFANNI, née DIVINA, Borgo Valsugana (Italie), 06-06-11. — 33247 x 31—69.

STEFANELLO, née FURLANETTO, Chaore (Italie), 27-08-96. — 10316 x 51—69.

STEGMANN (Wojciech), Gdynia (Pologne), 17-11-19. — 27766 x 48—82.

STEMPIEN (Ignace), Klasak (Pologne), 09-08-13. — 12945 x 50—77.

STEMPIEN, née ZAWADZKA, Kik (Pologne), 24-10-13. — 12945 x 50—77.

SZUBA (Bronislas), Polomya (Pologne), 22-01-32. — 13000 x 51—86.

SZUMIGALSKI (Stanislas), Wrabczynek (Pologne), 11-11-14. — 8146 x 51—57.

SZYMANSKI (Piotr), Dubie (Pologne), 01-03-11. — 332 x 51—55.

SZYMANSKI, née BIENIAS, Dzietrzniki (Pologne), 14-06-14. — 332 x 51—55.

TARALDSEN (Alfred), Stavanger (Norvège), 30-11-91. — 2759 x 51—33.

TEIXIDO (Antonio), Barcelone (Espagne), 03-12-26. — 23334 x 50—34.

TEMPRANO (José), Penausende (Espagne), 14-12-21. — 699 x 52—31.

TER KARAPETIAN, née TROJANOWSKA, Ruduiki (Pologne), 23-11-00. — 2089 x 38—75.

TERAZZI (Henri), Varallo Pombia (Italie), 07-10-01. — 16576 x 45—57.

TERAZZI, née LASOWY, Lodz (Pologne), 27-12-15. — 16576 x 45—57.

TERESAK (Jean), Horny Stepanov (Tchécoslovaquie), 08-04-27. — 7377 x 52—30.

TESCARI (Giovanni), Lusiana (Italie), 02-09-23. — 22393 x 50—31.

THEBAULT, née TRETJAKOWA, Krim (Russie), 17-03-24. — 26218 x 43—55.

TOMEI (Veturio), Landres-Piennes (Meurthe-et-Moselle), 20-03-07. — 11617 x 29—54.

TOMIEZNY (Jean), Sublinier (Pologne), 21-01-02. — 6547 x 52—38.

TORMEN (Attilio), Belluno (Italie), 05-07-21. — 6140 x 51—29.

PARA (Marguerite), Sampeyre (Italie), 24-05-17. — 11188 x 51—69.

TRUANI (Oswald), San Giorgio Della Richinvelda (Italie), 02-09-17. — 27240 x 16—63.

UGOLINI (Guerrino), Novafeltria (Italie), 07-01-19. — 16398 x 51—54.

USSEGLIO (Agenore), Chiusa San Michele (Italie), 12-11-14. — 4126 x 51—32.

USSEGLIO, née CONT, Faedis (Italie), 03-11-16. — 4126 x 51—32.

VACCARO (Amédée), San Giovanni Harione (Italie), 11-09-13. — 1422 x 51—32.

VACCARO, née DE MARTIN, Tarso (Italie), 12-03-21. — 1422 x 51—32.

VEDDER (Fritz), Lenz (Allemagne), 27-12-23. — 21061 x 50—62.

VEGA, née ORTOLANI, Bergamo (Italie), 07-02-19. — 7797 x 52—31.

VERBECKE (Maurice), Warneton (Belgique), 22-05-03. — 1515 x 51—62.

VESCOVO (Jean), Prazzo (Italie), 04-08-22. — 2680 x 46—06.

VIGO, née TOMASELLI, Strigno (Italie), 06-06-15. — 21841 x 50—38.

VIGO (Olindo), Cervarese Santa Croce (Italie), 02-09-11. — 21841 x 50—38.

WAINBERG (Robert), Vienne (Autriche), 14-04-31. — 7275 x 52—75.

WALASZCZYK (Stanislas), Huta (Pologne), 10-01-97. — 822 x 51—57.

WALASZCZYK, née OWCZAREK, Strobin (Pologne), 05-10-07. — 822 x 51—57.

WEBER (Mélanie), Strasbourg (Bas-Rhin), 02-08-03. — 15570 x 34—67.

WELONEK, née CWIKLA, Brzyskowola (Pologne), 06-08-12. — 19469 x 36—59.

WINCKLER (Paul), Bernhardsthal (Autriche), 12-05-20. — 10277 x 51—77.

WISNIEWSKI (Bernard), Gronowo (Pologne), 18-09-96. — 10108 x 51—62.

WISNIEWSKI, née WOSZCZEK, Suloszowa (Pologne), 27-02-02. — 10108 x 51—62.

WITEK, née MICHONSKI, Przylek (Pologne), 12-11-02. — 22039 x 47—75.

WOJTCZAK (Stefan), Brzeziak (Pologne), 02-09-97. — 380 x 51—59.

WOJTCZAK, née CZOSNOWSKA, Rogowek (Pologne), 18-05-96. — 380 x 51—59.

WULACH (Mojsze), Rodno (Russie), 14-07-03. — 53809 x 38—31.

YEGHIAZARIAN (Hagop), Kharpout (Turquie), 00-00-04. — 21370 x 38—43.

YEGHIAZARIAN, née DERDERIAN, Palou (Turquie), 06-03-08. — 21370 x 38—43.

ZEMLIAKOFF (Igor), Kharbine (Mandchourie), 16-06-31. — 1029 x 48—78.

ZIETEK (Michel), Konary (Pologne), 30-08-96. — 6569 x 51—62.

ZIETEK, née MATUSZAK, Bachorzew (Pologne), 05-03-00. — 6569 x 51

ZORROCHE (Jean), Estrecho de San Gines (Espagne), 10-12-94. — 7689 x 51—69.

ZORROCHE, née SANCHEZ, Estrecho de San Gines (Espagne), 22-01-96. — 7689 x 51—69.

ZUCZEK, née KOZA, Potok (Pologne), 03-04-10. — 691 x 51—25.

ZUFFI (Sergio), Decima di Persiceto Bologne (Italie), 19-08-18. — 27717 x 18—17.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ALONSO, née MICHELEAU, Marmande (Lot-et-Garonne), 13-03-80. — 4689 x 52—47.

COSTA, née POUTEAU, Paris, 30-06-78. — 2069 x 51—78.

KRYGIER, née DELAGE, Bordeaux (Gironde), 07-08-08. — 8128 x 51—33.

LELECAS, née CHARLES, Amiens (Somme), 03-05-98. — 2068 x 51—75.

MOLLOFF, née CAHEN, Damery (Marne), 16-11-95. — 5327 x 29—75.

PICARD, née MORICEAU, Levallois-Perret (Seine), 16-03-81. — 14830 x 51—06.

SAVADJIAN, née DELDON, Ajaccio (Corse), 16-06-99. — 22765 x 50—71.

TAI, née JASLIN, Paris, 02-08-87. — 12140 x 51—75.

TARALDSEN, née PERIE, Bordeaux (Gironde), 19-09-90. — 2759 x 51—33.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

BERNASCONI (Giuseppe), Olgiate Comasco (Italie), 10-01-35. — 664 x 51—54.

BONZI (Joseph), Château-Arnoux (Basses-Alpes), 20-08-19. — 5678 x 51—04.

BOSCH (Georges), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 19-03-12. — 3989 x 51—66.

BOSCH (Maryse), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 26-10-18. — 3989 x 51—66.

BRITZ (Charlotte), Strasbourg (Bas-Rhin), 22-05-34. — 3330 x 51—67.

BULAK (Emilia), Strasbourg (Bas-Rhin), 13-03-46. — 4650 x 51—67.

BULAK (Czeslawa), Lipie (Pologne), 29-06-38. — 4650 x 51—67.

CISCATO (Danielle), Toulouse (Haute-Garonne), 19-02-19. — 20473 x 50—31.

D'ALEO (Salvator), Metlaoui (Tunisie), 06-08-31. — 808 x 52—96

D'ALEO (Rosario), Metlaoui (Tunisie), 15-09-42. — 808 x 52—96.

D'ALEO (Albert), Metlaoui (Tunisie), 08-04-10. — 808 x 52—96.

D'ALEO (Giuseppina), Metlaoui (Tunisie), 06-02-38. — 808 x 52—96.

D'ALEO (Giovanna), Metlaoui (Tunisie), 30-09-35. — 808 x 52—96.

D'ALEO (Hélène), Metlaoui (Tunisie), 19-01-45. — 808 x 52—96.

DEL BINO (Françoise), Montélimar (Drôme), 31-07-18. — 43205 x 45—07.

DOMANSKI (Raymond), Mandeure (Doubs), 13-10-41. — 22715 x 50—35.

DOMINGUES (Simone), Premery (Nièvre), 20-09-34. — 11205 x 51—58.

DRABIK (Stanislas), Zawadka (Pologne), 01-04-36. — 30360 x 39—51.

DRABIK (Michel), la Grange-aux-Bois (Marne), 25-03-40. — 30360 x 39—51.

DRABIK (Paulette), Sainte-Menehould (Marne), 07-08-38. — 30360 x 39—51.

DRABIK (Françoise), Servon-Melzicourt (Marne), 08-03-43. — 30360 x 39—51.

DRZEWIECKI (Stéphanie), Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et-Oise), 14-08-31. — 5146 x 51—27.

DRZEWIECKI (Christiane), Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et-Oise), 08-05-44. — 5146 x 51—27.

FEDRIGO (Georges), Isle-Jourdain (Gers), 12-05-51. — 8368 x 51—32.

FEDRIGO (Liliane), Isle-Jourdain (Gers), 10-12-19. — 8368 x 51—32.

FONANELLA (Colette), Pont-du-Casse (Lot-et-Garonne), 20-11-48. — 354 x 51—47.

FONTANELLA (Christiane), Pont-du-Casse (Lot-et-Garonne), 24-02-47. — 354 x 51—47.

FONTANELLA (Solange), Pont-du-Casse (Lot-et-Garonne), 16-02-40. — 354 x 51—47.

FONTANELLA (Françoise), Clermont-Dessous, 10-04-37. — 354 x 51—47.

GABORIN (Jeannot), Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne), 01-04-45. 8317 x 51—87.

GABORIN (Jacqueline), Figeac (Lot), 12-03-42. — 8317 x 51—87.

GABORIN (Marie), Limoges (Haute-Vienne), 26-12-50. — 8317 x 51—87.

GARCIA (Thomas), Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 28-07-43. — 22612 x 50—65.

GARCIA (Manuel), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 21-07-40. — 22612 x 50—65.

GIRONA (Anna), Barcelone (Espagne), 04-11-37. — 10348 x 51—81.

GIRONA (Denise), Tecou (Tarn), 09-10-43. — 10348 x 51—81.

GLARIA (Antoine), Mauléon (Basses-Pyrénées), 27-03-37. — 6887 x 51 —64.

GLARIA (Valentine), Mauléon (Basses-Pyrénées), 13-05-35. — 6887 x 51—64.

GLARIA (Marie), Mauléon (Basses-Pyrénées), 06-02-32. — 6887 x 51 —64.

GRESELIN (Michèle), Grenoble (Isère), 26-03-47. — 23492 x 50—38.

GRZYWACZYK (Marie), Saint-Etienne (Loire), 07-09-41. — 7549 x 51 —42.

GRZYWACZYK (Cécile), Saint-Etienne (Loire), 11-11-37. — 7549 x 51 —42.

GRZYWACZYK (Valérie), Saint-Etienne (Loire), 16-11-32. — 7549 x 51 —42.

GRZYWACZYK (Jeanne), Saint-Etienne (Loire), 22-05-34. — 7549 x 51 —42.

GRZYWACZYK (Lucie), Saint-Etienne (Loire), 21-07-36. — 7549 x 51 —42.

HARABASZ (Czeslaw), Wola Zabierzowska (Pologne), 29-01-37. — 20594 x 50—62.

HERNANDO (Saturnino), Madrid (Espagne), 03-09-31. — 23145 x 50—31.

HOFFMANN (Alexandra), Leszno (Pologne), 17-06-38. — 4896 x 51—57.

HOLAS (Edward), Troyes (Aube), 14-08-39. — 10638 x 51—10.

JAREMKOWICZ (Marie), Ennevelin (Nord), 13-04-36. — 12450 x 51 —59.

JEDRASZAK (Anne-Marie), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 25-03-52. — 15866 x 37—62.

KIELTYKA (Marie), Souain (Marne), 14-02-36. — 19600 x 38—75.

KIELTYKA (Jeannine), Vitry-le-François (Marne), 30-01-33. — 19600 x 38—75.

KOCH (Andrée), Etain (Meuse), 02-04-46. — 1308 x 52—55.

KOCH (Jeanine), Ecurey (Meuse), 15-02-43. — 1308 x 52—55.

KOLATA (Etienne), Mondelange (Moselle), 19-08-48. — 19719 x 50—57.

KOLATA (Thérèse), Hagondange (Moselle), 03-11-43. — 19719 x 50—57.

KOLATA (Nicole), Mondelange (Moselle), 06-12-45. — 19719 x 50—57.

KOLATA (Anne), Hagondange (Moselle), 09-11-42. — 19719 x 50—57

KOWALSKI (Jean-Pierre), Abbeville (Somme), 23-10-48. — 2038 x 51 —80.

LAGUNILLA (Christian), Toulouse (Haute-Garonne), 01-12-50. — 20362 x 50—31.

LAGUNILLA (Joseph), Toulouse (Haute-Garonne), 30-06-12. — 20362 x 50—31.

LANGNER (Armand), Chaumes (Seine-et-Marne), 18-01-16. — 20226 x 40—77.

LANGNER (André), Chaumes (Seine-et-Marne), 16-01-50. — 20226 x 40—77.

LANGNER (Nicole), Auxerre (Yonne), 18-12-42. — 20226 x 40—77.

LANGNER (Gilberte), Chaumes (Seine-et-Marne), 09-07-44. — 20226 x 40—77.

LANGNER (Geneviève), Chaumes (Seine-et-Marne), 02-11-17. — 20226 x 40—77.

LEWANDOWSKI (Hélène), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 01-02-36. — 10088 x 51—62.

LEWANDOWSKI (Sophie), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 25-06-40. — 10088 x 51—62.

LLOPIS (Janine), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 19-08-31. — 9595 x 50—65.

LUCZAK (Bernard), Somain (Nord), 08-08-36. — 47329 x 38—59.

LYTOWEC (Michel), Bazancourt (Marne), 01-01-39. — 21 x 51—51.

LYTOWEC (Emilien), Walawa (Pologne), 11-08-35. — 21 x 51—51.

LYTOWEC (Jeanine), Reims (Marne), 22-10-51. — 21 x 51—51.

MARQUEZ (Diegue), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-01-42. — 10312 x 50—13.

MAZZOLO (Yves), Puicasquier (Gers), 22-06-45. — 21291 x 51—31.

MAZZOLO (Odette), Toulouse (Haute-Garonne), 17-08-43. — 21291 x 50—31.

MAZZOLO (Claudine), Toulouse (Haute-Garonne), 27-10-50. — 21291 x 50—31.

MAZZOLO (Ginette), Venerque (Haute-Garonne), 11-11-17. — 21291 x 50—31.

MAZZORAN (Gérard), Ravières (Yonne), 09-08-45. — 3086 x 38—75.

MAZZORAN (Yvette), Ravières (Yonne), 17-09-38. — 3086 x 38—75.

MONTES (Nicolas), Gourdon (Lot), 21-01-41. — 16258 x 51—46.

MONTES (Rose), Gourdon (Lot), 20-03-43. — 16258 x 51—46.

MROCZKOWSKI (Jean), Bioussac (Charente), 22-05-46. — 864 x 51—16.

MROCZKOWSKI (Zygmunt), Smiloch (Pologne), 25-10-33. — 864 x 51 —16.

MROCZKOWSKI (Adam), Osiesz Maly (Pologne), 17-08-31. — 864 x 51—16.

NADASDI (Jean), Lombreuil (Loiret), 01-09-31. — 13969 x 10—59.

NADASDI (Robert), Mormant-sur-Vernisson (Loiret), 11-02-37. — 13969 x 10—59.

NETTER (Edmond), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 29-01-18. — 10418 x 51—62.

NETTER (Irène), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 25-09-51. — 10418 x 51—62.

OLESZKO (Marcel), Bouilly (Marne), 21-01-31. — 7307 x 51—51.

OLESZKO (Romek), Villers-Allerand (Marne), 02-12-37. — 7307 x 51—51.

OLESZKO (Jeannine), Epoye (Marne), 15-06-43. — 7307 x 51—51.

OLESZKO (Rose), Epoye (Marne), 08-08-51. — 7307 x 51—51.

PETTARINI (Jean), Toulouse (Haute-Garonne), 22-11-35. — 581 x 51—37.

PETTARINI (Viviane), Montauban (Tarn-et-Garonne), 01-05-38. — 581 x 51—37.

PIASECKI (René), Verdun (Meuse), 10-01-52. — 1308 x 52—55.

PIASECKI (Daniel), Verdun (Meuse), 20-08-50. — 1308 x 52—55.

PIASECKI (Francis), Verdun (Meuse), 10-01-52. — 1308 x 52—55.

POBIELAJEW (Solange), Wittenheim (Haut-Rhin), 01-02-51. — 3287 x 51—68.

POSOCCO (Marie), Marmande (Lot-et-Garonne), 21-03-50. — 23183 x 50—47.

RATTO (Joseph), Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 09-03-11. — 22504 x 50—82.

RATTO (Robert), Malause (Tarn-et-Garonne), 05-03-45. — 22504 x 50—82.

RATTO (Claudine), Moissac (Tarn-et-Garonne), 01-01-50. — 22504 x 50—82.

RATTO (Yvonne), Moissac (Tarn-et-Garonne), 03-02-11. — 22504 x 50—82.

RATTO (Anne), Moissac (Tarn-et-Garonne), 17-06-48. — 22504 x 50—82.

RUGGERI (Francis), Toulouse (Haute-Garonne), 05-06-19. — 20353 x 50—31.

SENSI (Jean), Longwy (Meurthe-et-Moselle) 22-09-36. — 11820 x 51—47.

SENSI (René), Fumel (Lot-et-Garonne), 06-01-11. — 11820 x 51—47.

SIMAL (Marthe), Barcelone (Espagne), 19-05-38. — 15 x 51—78.

STEFANELLO (Serge), Chazelles-sur-Lyon (Loire), 21-08-31. — 10316 x 51—69.

STEFANNI (Joëlle), Oullins (Rhône), 11-03-48. — 33247 x 31—69.

STEFANELLO (Fernande), Chazelles-sur-Lyon (Loire), 21-03-32. — 10316 x 51—69.

STEMPIEN (Lucien), Lagny (Seine-et-Marne), 17-08-40. — 12945 x 50—77.

STEMPIEN (Daniele), Meaux (Seine-et-Marne), 25-11-48. — 12945 x 50—77.

STEMPIEN (Irène), Mantereau-Faut-Yonne (Seine-et-Marne), 26-03-38. 12945 x 50—77.

SZYMANSKI (Marius), Verdun (Meuse), 04-12-41. — 332 x 51—55.

SZYMANSKI (Jean), Verdun (Meuse), 27-08-46. — 332 x 51—55.

SZYMANSKI (Pierre), Verdun (Meuse), 02-11-49. — 332 x 51—55.

SZYMANSKI (Joël), Verdun (Meuse), 04-05-51. — 332 x 51—55.

VACCARO (Bernard), Vic-Fezensac (Gers), 18-12-47. — 1122 x 51—32.

VACCARO (Pierre), Vic-Fezensac (Gers), 14-03-41. — 1122 x 51—32.

VACCARO (Odile), Vic-Fezensac (Gers), 19-11-46. — 1122 x 51—32.

VACCARO (Catherine), Castillon-Débats (Gers), 29-12-12. — 1122 x 51—32.

VACCARO (Marie-Thérèse), Vic-Fezensac (Gers), 29-01-51. — 1122 x 51—32.

VACCARO (Pierrine), Castillon-Débats (Gers), 10-08-11. — 1122 x 51—32.

VACCARO (Françoise), Vic-Fezensac (Gers), 13-10-19. — 1122×51—32.
WALASZCZYK (Régine), Freyming (Moselle), 10-01-50. — 822×51—57.
WALASZCZYK (Jeannette), Liévin (Pas-de-Calais), 22-01-40. — 822×51—57.
WISNIEWSKI (Jean), Liévin (Pas-de-Calais), 01-12-38. — 10108×51—62.
ZUCZEK (Jean), Besançon (Doubs), 07-06-41. — 691×51—25.
ZUCZEK (René), Besançon (Doubs), 17-08-36. — 691×51—25.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 1er août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Convocation de commission.

La commission des affaires étrangères se réunira le mardi 19 août 1952, à quinze heures (local du 6e bureau):

I. — Correspondance; communications du président.

II. — Audition de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, sur les affaires en cours.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Les exportateurs sont informés qu'il est ouvert à l'exportation vers l'Union économique belgo-luxembourgeoise un contingent de 160 tonnes de peaux brutes de chevaux (poids salé).

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la parution du présent avis au *Journal officiel*. Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et devront être accompagnées:

1° D'une copie de facture certifiée conforme en double exemplaire;

2° D'une lettre délivrée soit par Fedicuir, 21, avenue des Arts, à Bruxelles, soit par Fedetan, 60, rue de Havenstein, à Bruxelles, attestant que l'exportation sollicitée est à imputer sur les contingents respectifs attribués à ces organismes en vue de leur répartition entre les adhérents. Cette attestation devra porter la signature certifiée conforme par le consul de France à Bruxelles, soit du président de la Fedicuir, soit du président de la Fedetan.

La date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'exportation est fixée au 30 novembre 1952.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs belgo-luxembourgeois et les vendeurs français mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, Paris (8e).

Les exportateurs devront informer cette direction quinze jours après l'expiration du délai de validité des licences, des quantités réellement exportées.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers la Suisse.

Un contingent de 25 tonnes (poids salé) de peaux brutes de veaux est ouvert à l'exportation vers la Suisse.

Les demandes d'autorisation devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation. Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, visée, dans la limite du contingent, par l'office commercial des tanneurs suisses à Zurich.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs suisses et les vendeurs français, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

La date limite de dépôt des licences est fixée au 30 novembre 1952.

Les exportateurs devront informer cette direction quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leur licence, des quantités réellement exportées.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la Hollande.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 60 tonnes, poids salé, de peaux brutes de veaux est ouvert à l'exportation vers la Hollande.

Les demandes d'autorisation devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation. Elles devront être accompagnées:

1° D'une copie de facture certifiée conforme, en double exemplaire;

2° D'une lettre émanant du Central Rijksbureau (Bureau gouvernemental), Huygenspark 38-39 S'Gravenhage, et attestant que l'exportation sollicitée est à imputer sur le contingent global. Cette attestation devra comporter la signature de Ing. J.-J. Coutinho, directeur adjoint du Central Rijksbureau.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs hollandais et les vendeurs français, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

La date limite de dépôt des licences est fixée au 30 novembre 1952.

Les exportateurs devront informer cette direction quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leur licence des quantités réellement exportées.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Un contingent de 210 tonnes de peaux brutes, poids salé, est ouvert à l'exportation vers l'Union belgo-luxembourgeoise.

Les demandes d'autorisation devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation. Elles devront être accompagnées:

1° D'une copie de facture certifiée conforme, en double exemplaire,

2° D'une lettre délivrée, soit par Fedicuir, 21, avenue des Arts, à Bruxelles, soit par Fedetan, 60, rue de Havenstein, à Bruxelles, attestant que l'exportation sollicitée est à imputer sur les contingents respectifs attribués à ces organismes en vue de leur répartition entre les adhérents. Cette attestation devra porter la signature certifiée conforme par le consul de France à Bruxelles, soit du président de la Fedicuir, soit du président de la Fedetan.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs belgo-luxembourgeois et les vendeurs français, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

La date limite de dépôt des licences est fixée au 30 novembre 1952.

Les exportateurs devront informer cette direction quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leur licence des quantités réellement exportées.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de huit maîtres répétiteurs et maîtresses répétitrices des institutions nationales de sourds-muets.

Un concours pour le recrutement de huit maîtres répétiteurs et maîtresses répétitrices des institutions nationales de sourds-muets aura lieu à Paris, le 13 octobre 1952.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes:

1° Etre âgés de trente ans au plus au 13 octobre 1952, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires validables pour la retraite;

2° Etre titulaires du brevet supérieur ou du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de la direction de l'institution nationale des sourds-muets, 254, rue Saint-Jacques, à Paris (5e), où les inscriptions seront reçues jusqu'au 13 septembre 1952 inclus, dernier délai.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SYNDICAT DES EAUX DU SOIRON

Tirage du 16 juillet 1952.

Emprunt de 100.000 F 5 0/0 1936.

Première tranche (remboursement au 1er octobre 1952).

40 58 70

Emprunt de 400.000 F 5 0/0 1937.

Deuxième tranche (remboursement au 1er août 1952).

18 104 113 165 197 206 265 296 316 385 395 400

Emprunt de 152.000 F 5 0/0 1938.

Troisième tranche (remboursement au 1er août 1952).

44 45 105 131

Listes des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

Première tranche: nos 32 99.

Deuxième tranche: nos 14 64 77 78.

Troisième tranche: nos 27 95 99 68.

Etablissements DELATTRE et FROUARD réunis

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 33, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS (8e)
R. C.: Seine no 81336.

Obligations 6 3/4 0/0 1951 *de* 10.000 *F.*

Liste numérique de la série comprenant les numéros des 798 obligations amorties au premier tirage d'amortissement effectué le 25 juillet 1952. La société a racheté 627 titres pour compléter cet amortissement.

6.819 à 7.615

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er septembre 1952.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 7 novembre 1951.*)

SOCIETE GEO

(Anciennement Société anonyme des usines Géo Foucault et Schweitzer.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 475.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: 148, AVENUE D'ITALIE, PARIS (13e)
R. C.: Seine no 35487.

Obligations de 5.000 *F* 4 1/2 0/0 1946.

Liste des 186 obligations sorties au tirage du 1er août 1952 (2e tirage).

1.040 à 1.225

Le remboursement en aura lieu à partir du 1er septembre 1952.

Union des Groupements de Sinistrés de la Guerre 1914-1918

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL: 8, RUE LAMENNAIS, A PARIS
Registre du commerce: Seine no 316751 B.

Emprunt 5 0/0 1949-1959 (série A).

Conformément au tableau d'amortissement, le quatrième amortissement dudit emprunt porte sur un capital nominal de 13.220.000 F, 853 obligations de 10.000 F nominal, 370 coupures de 5.000 F nominal et 2.810 coupures de 1.000 F nominal, représentant au total un capital nominal de 13.220.000 F, ont été amorties par voie de tirage au sort en date du 16 juillet 1952 et seront remboursables au pair, net d'impôts, à partir du 1er septembre 1952, coupon no 5 attaché; elles ne porteront plus intérêt à partir de cette même date.

Le tableau ci-dessous comporte, aussi bien pour les obligations de 10.000 F que pour les diverses coupures dans chaque catégorie, les séries sorties au présent tirage et les séries sorties aux tirages précédents et dans lesquelles certains titres restent à rembourser.

OBLIGATIONS DE 10.000 F			COUPURES DE 5.000 F			COUPURES DE 1.000 F		
2.302 à	3.288	(1949)	1 à	225	(1949)	1 à	2.177	(1950)
3.290 à	4.082	(1951)	1.010 à	1.010	(1949)	2.178 à	2.738	(1952)
4.083 à	4.874	(1950)	2.193 à	2.612	(1951)	2.739 à	3.742	(1951)
4.875 à	4.884	(1951)	2.716 à	3.111	(1950)	3.743 à	5.242	(1949)
6 568 à	7.120	(1952)	3.237 à	3.680	(1952)	5.243 à	7.187	(1951)
						7.188 à	10.229	(1952)
						25.730 à	26.103	(1950)
						31.151 à	31.320	(1952)

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943
DE LA
Société des forces motrices de la Haute-Durance.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société des forces motrices de la Haute-Durance sont informés que l'amortissement du 15 octobre 1952 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE REMOISE DE BONNETERIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 37.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 174, RUE ROGER-SALENGRO, REIMS (MARNE)
Registre du commerce: Seine no 8960.

Obligations de 5 1/4 0/0 *de* 5.000 *F* (*émission* 1947).

Cinquième amortissement du 16 août 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société rémoise de bonneterie a procédé au rachat en Bourse de la quantité de titres nécessaire à son amortissement du 16 août 1952. En conséquence, le tirage au sort du 1er juillet a été supprimé.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

AVIS DIVERS

Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

Fondée en 1819.

SIÈGE SOCIAL: A PARIS (2e), 87, RUE DE RICHELIEU

Registre du commerce: Seine n° 39802.

Augmentation du capital social.

I. — L'assemblée générale extraordinaire de la Compagnie d'assurances générales sur la vie, tenue le 4 juillet 1952, a décidé:

1° De porter le capital social de 500.000.000 de francs à 1.000.000.000 de francs, par incorporation de 500.000.000 de francs prélevés sur les réserves spéciales de réévaluation des immeubles;

2° Que l'article 9 des statuts sera rédigé de la façon suivante:

« Le capital social de la Compagnie d'assurances générales sur la vie est de 1 milliard de francs; il se compose de 50.000 actions de vingt mille francs chacune, entièrement libérées. »

II. — Par lettre en date du 31 juillet 1952, le ministre des finances et des affaires économiques a constaté, en application du décret n° 48-871 du 21 mai 1948, la réalité de l'augmentation de capital portée de 500.000.000 de francs à 1.000.000.000 de francs et a constaté également que l'augmentation de capital étant réalisée, la modification apportée à l'article 9 des statuts est devenue définitive.

Deux extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 1952 et deux ampliations de la lettre du ministre des finances en date du 31 juillet 1952 ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de la Seine le 7 août 1952, sous le n° 13871.

Pour extrait et mention:

Le conseil d'administration.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETABLISSEMENTS CLASSES

Avis d'autorisation.

Par arrêté du préfet de police en date du 25 juillet 1952, la société anonyme Compagnie industrielle maritime est autorisée à donner de l'extension au dépôt de 30.000 m³ de liquides inflammables de 1re et 2e catégorie qu'elle a constitué à Gennevilliers, 227, rue des Cabeufs, par l'adjonction de 11.200 m³ de liquides inflammables de la 2e catégorie, d'un point d'inflammabilité supérieur à 80° (1re classe).

La présente autorisation est délivrée pour une durée de vingt années, aux conditions suivantes:

Copie dudit arrêté déposée aux archives de la mairie de Gennevilliers, où tout intéressé pourra prendre connaissance des conditions auxquelles cette autorisation est subordonnée.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

10 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. **Amicale des pensionnaires du sanatorium Les Terrasses.** But: venir en aide, dans la mesure de ses moyens, aux malades en traitement au sanatorium Les Terrasses; servir de trait d'union entre les pensionnaires et le personnel des différents services; assurer une liaison étroite avec la direction et le service médical pour toutes les questions intéressant la collectivité; offrir à tous la possibilité de se cultiver et de se distraire durant leur séjour; organiser des séances récréatives, des excursions. Siège social: 31, avenue de Grenoble, Briançon.

10 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. Société d'éducation populaire **La Source du Breuchin.** But: distraire la jeunesse et toute personne de la société; procurer les moyens de perfectionner leur éducation intellectuelle et sociale en créant différentes sections: cinéma, théâtre, folklore, sports et tous autres moyens en vue de l'amélioration du bien-être matériel, intellectuel et moral. Siège social: établissements Léon Clément et Cie, à Corravillers.

10 juillet 1952. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Union sportive S. N. C. F. Veynes Etoile sportive briançonnaise.** But: pratique du football. Siège social: café Blanc, à Prunières-Gare.

10 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union des artistes modernes** transfère son siège social du 12, rue Malet-Stevens, Paris, au 107, rue de Rivoli, Paris.

10 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Parlot-Sporting-Club.** But: par la pratique des sports, de séances et de promenades éducatrices et récréatives, assurer au personnel de ses établissements des loisirs empreints d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: 56, avenue de Chatou, Rueil-Malmaison.

11 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Culture et loisirs de Brides-les-Bains.** But: développement de la culture et des loisirs pour la famille et la jeunesse. Siège social: salle paroissiale, Brides-les-Bains.

11 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Pau. **Société hippique d'Orthez.** But: faire renaître le goût de l'équitation, organiser des manifestations sportives hippiques. Siège social: mairie d'Orthez.

12 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association des amis de Notre-Dame d'Orient.** But: travailler au rayonnement spirituel de Notre-Dame d'Orient par l'entretien de l'antique chapelle d'Orient; organisation de pèlerinages, cérémonies, retraites, recollections et autres œuvres à ce idoines. Siège social: aumônerie de Notre-Dame d'Orient, commune de Laval-Roquecézière, par Saint-Sernin-sur-Rance.

13 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **L'Indépendante.** But: former une clique. Siège social: mairie de Saint-Beauzire.

15 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Amicale Shell,** Berre, section chasse. But: pratique de la chasse et répression du braconnage. Siège social: compagnie de raffinage Shell-Berre, à Berre-l'Etang.

16 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Société de chasse de l'exploitation sous-marine sétoise.** But: grouper tous les amateurs de pêche sous-marine qui, dans un but purement sportif, s'exercent à capturer le poisson au moyen d'un harpon ou fusil sous-marin. Siège social: café de la Bourse, Grande-Rue, Sète.

16 juillet 1952. Déclaration à la préfecture du Gers. **Maison des jeunes et de la culture de Montblanc.** But: groupement sportif et culturel. Siège social: école publique de Montblanc.

17 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Société communale de chasse de Vieux-Berquin-Sec-Bois.** But: grouper les propriétaires et habitants de la commune en vue du développement du gibier par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse sur les territoires où l'association possède le droit de chasse. Siège social: café A la Réunion des Bons Amis, rue d'Hazebrouck, Vieux-Berquin.

17 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des maisons familiales de Craon.** But: éducation populaire en milieu rural et organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: 35, rue du Pavé, à Craon.

17 juillet 1952. Déclaration à la préfecture du Var. **Syndicat d'initiative de Fréjus-Plage.** But: étude de tous moyens pour augmenter la prospérité de Fréjus-Plage et de sa région dans tous les domaines et, en particulier, au point de vue touristique et urbanistique; attirer les étrangers, rendre leur séjour agréable et facile; mettre en relief toutes ses richesses naturelles et travailler à son développement. Siège social: pavillon du comité de défense de Fréjus-Plage, à Fréjus-Plage.

17 juillet 1952. Déclaration à la préfecture du Var. **Syndicat d'initiative d'Esparron.** But: s'intéresser au développement et à la prospérité du village d'Esparron en coordonnant et en encourageant toutes les activités susceptibles de réaliser ce but. Siège social: mairie d'Esparron.

18 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association amicale des membres du personnel de l'usine de Thomery de la société « Le Roulement L. P. S. ».** But: groupement total des membres du personnel en une œuvre de bienfaisance et de secours; étude des questions touchant leurs intérêts matériels et moraux; aide financière; entretien des liens de solidarité et de bonne camaraderie. Siège social: chemin des Prés, à Thomery.

18 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale nationale des anciens prisonniers du stalag VI-F.** But: association d'entr'aide et d'assistance des prisonniers de guerre français du stalag VI-F. Siège social et secrétariat de camp transféré du 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris, au 6, rue du Cardinal-Mercier, Paris.

21 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des huttiers et chasseurs de gibier d'eau riverains du bassin d'Arcachon.** But: grouper tous les chasseurs à la hutte et au gibier d'eau; étudier et organiser les méthodes et mesures tendant à améliorer les conditions de cette chasse, défendre les intérêts des chasseurs, provoquer la création et la protection de zones ou de parcs de réserve et de repeuplement du gibier d'eau dans le bassin d'Arcachon. Siège social: café Laroche, à Facture-Biganos.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.